

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180615-lmc100000017381-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/06/2018

Réception Préfet : 26/06/2018

Publication RAAD : 26/06/2018

Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 6 avril 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 6 avril 2018

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2018, le vendredi 6 avril de 9h30 à 12h05, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Louis THIÉRIOT, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Denis JULLEMIER à Mme Sarah LACROIX
M. Olivier MORIN à Mme Véronique PASQUIER
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à M. Yves JAUNAUX
Mme Geneviève SERT à M. Bernard COZIC
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE

A ÉTÉ ABSENT :

M. Arnaud de BELENET

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 2 février 2018.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 16 janvier au 19 mars 2018.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés du 1er décembre 2017 au 31 janvier 2018.	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Représentation du Département au sein de divers organismes. Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (PVM) - Comité de pilotage Maison de l'Entreprise Innovante (MEI).	Adopté à l'unanimité
	B - Représentation du Département au sein de divers organismes. Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (PVM) - Conférence intercommunale du logement (CIL).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	C - Représentation du Département au sein de divers organismes. Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle,	Adopté à l'unanimité
	D - Représentation du Département au sein de divers organismes. Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris.	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/02	Approbation de la convention constitutive du GIP InterSCoT sur le territoire Nord Seine-et-Marne - Est du Val d'Oise.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 1 Abstentions : 7)
1/03	Conventions annuelles de versement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement, entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique (SMN).	Adopté à l'unanimité
1/04	Etude d'accessibilité et de circulation du pôle d'activités de l'aérodrome de Paris - Villaroche.	Adopté à l'unanimité
1/05	Espaces naturels sensibles – Nouveau dispositif et concours « Collège Nature ».	Adopté à l'unanimité
1/06	Convention entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) relative aux actions menées dans l'ensemble des espaces naturels du département de Seine-et-Marne, ainsi que sur son patrimoine historique, archéologique et culturel.	Adopté à l'unanimité
1/07	A - Espaces Naturels Sensibles - Partenariat avec l'association de la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines de la biodiversité, de la gestion et de l'animation des ENS. Convention de partenariat avec l'association de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B - Espaces Naturels Sensibles - Partenariat avec l'association de la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines de la biodiversité, de la gestion et de l'animation des ENS. Avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines de la biodiversité, de la gestion et de l'animation d'espaces naturels sensibles.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/08	Contrat d'actions Trames Vertes et Bleues sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence (2018-2023).	Adopté à l'unanimité
2/01	Personnel départemental : créations, modifications et suppressions d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/02	Modification du programme pluriannuel de titularisation d'agents contractuels du Département.	Adopté à l'unanimité
2/03	Fixation des taux de promotion pour l'accès aux grades d'avancement des cadres d'emplois actualisés de la catégorie C.	Adopté à l'unanimité
2/04	Organisation du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en vue des élections professionnelles de décembre 2018.	Adopté à l'unanimité
2/05	Cession de deux parcelles bâties situées à Ocquerre et à La Ferté-Gaucher.	Adopté à l'unanimité
4/01	Révision du Programme départemental d'insertion (P.D.I.).	Adopté à l'unanimité
4/02	Bilan de l'année 2017 de la politique départementale du juste droit dans le cadre du dispositif du revenu de solidarité active.	Adopté à l'unanimité
4/03	Conventions de partenariat avec les associations SOS Femmes 77 et Le Relais Solidarités Femmes 77 dans le cadre du renouvellement de l'ouverture du contingent de logements départemental aux personnes victimes de violences.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/04	Subvention 2018 à l'association A.F.I.L.E. 77 (Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne).	Adopté à l'unanimité
4/05	Convention entre la caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne et le Département relative au remboursement des prestations réalisées dans les services exerçant les missions de protection maternelle et infantile (PMI).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
5/01	Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la SA HLM 3 Moulins Habitat pour la construction de la Maison Médicale de Claye-Souilly.	Adopté à l'unanimité
5/02	Aide au fonctionnement du Pôle de Santé du Pays de Nemours.	Adopté à l'unanimité
5/03	Attribution de subventions de fonctionnement à l'UNSS et APSL.	Adopté à l'unanimité
5/04	Attribution des logements de fonction pour nécessité absolue de service ou utilité de service au sein des collèges publics de Département.	Adopté à l'unanimité
5/05	Forfait des prestations accessoires accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service dans les collèges publics.	Adopté à l'unanimité
6/01	Partenariat financier avec la SACEM pour le Prix départemental de la chanson Paroles en Scène.	Adopté à l'unanimité
6/02	Procès-verbal de récolement 2004-2015 des musées départementaux ayant l'appellation "Musées de France".	Adopté à l'unanimité
7/01	Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2018.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 37 Abstentions : 8)
7/02	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveurs de communes de moins de 5 000 habitants. Répartition du solde 2017.	Adopté à l'unanimité
7/03	Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne (subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/04	Garantie d'emprunt en faveur de l'association des établissements du domaine Emmanuel (création d'un Foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes à Coulommiers).	Adopté à l'unanimité
7/05	A - Garantie d'emprunt en faveur de l'association des établissements du domaine Emmanuel (réaménagement de trois emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). (n° 1015164).	Adopté à l'unanimité
	B - Garantie d'emprunt en faveur de l'association des établissements du domaine Emmanuel (réaménagement de trois emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). (n° 1014890 et 1014892).	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la Fondation Œuvre des Villages d'Enfants (transfert d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'association Passeraile).	Adopté à l'unanimité
7/07	A - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Trois Moulins Habitat (acquisition en VEFA de 77 logements à Nanteuil-les-Meaux). (54 logements).	Adopté à l'unanimité
	B - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Trois Moulins Habitat (acquisition en VEFA de 77 logements à Nanteuil-les-Meaux). (23 logements).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France (construction de 70 logements à Cesson).	Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT. Mes chers collègues je vais vous inviter à rejoindre nos places pour commencer la séance. Très bien. Nous allons donc mes chers collègues commencer notre séance d'aujourd'hui 6 avril. Je vous donne d'abord conformément aux usages la liste des absents excusés Geneviève SERT qui donne pouvoir à Bernard COZIC, Denis JULLEMIER qui donne pouvoir à Sarah LACROIX, Olivier MORIN qui donne pouvoir à Véronique PASQUIER, Virginie THOBOR, Sinclair VOURIOT et Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Mes chers collègues je vous informe du calendrier suivant : notre prochaine séance publique aura lieu le vendredi 15 juin à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le lundi 11 juin 2018 et la commission des finances le 13 juin à 14 heures 30. La prochaine commission permanente se tiendra le lundi 25 juin à 9 heures 30. Je vous propose qu'à la suite de notre séance nous poursuivions immédiatement avec notre commission permanente inscrite initialement cet après-midi à la demande de nombreux d'entre vous. Je vais faire en sorte que nous essayions de finir les deux séances avant le déjeuner, quitte à ce que l'on aille un peu plus tard, le propre de la Seine-et-Marne, c'est la rusticité, donc on va être rustique. Et c'est une qualité dans ma bouche. Et ce qui doit nous permettre d'attendre pour déjeuner d'avoir fini la séance et la commission permanente.

Mes chers collègues, je vous informe également de quelques évènements, dont notre Département est acteur ou partenaire. Pour commencer, je vous donne rendez-vous dès dimanche prochain lors de la onzième édition de la randonnée des Trois Châteaux, grand moment familial, que nous connaissons tous. Evénement familial et événement sportif qui a rassemblé près de 15 000 randonneurs l'année dernière, donc tous à vos chaussures de marche. Nous retrouverons également l'opération à destination des jeunes « *booste tes vacances* » qui se tiendra du 16 au 20 avril sur le territoire de la Communauté de Communes de La Bassée montois. C'est évidemment une occasion pour que nos jeunes soient occupés avec des activités sportives, pendant les périodes de vacances et nous nous en félicitons. La remise des trophées du concours « *collège nature* » aura lieu le premier juin en notre hôtel départemental. Deux nouveautés cette année, avec le lancement du festival du patrimoine « *emmenez-moi* » fin mai à Blandy-les-Tours et avec la proclamation des résultats du concours départemental d'écriture le 20 mai au Musée des pays de Seine-et-Marne. Enfin, dans le cadre de notre célébration Orphéonique, les lumières de la paix commémoration de l'armistice de 1918 et de tous ceux qui ont donné leur vie, des pré-allumage avec l'artiste Muma et plusieurs répétitions des chorales et harmonies sont organisées sur le territoire entre le 8 avril et fin juin.

Voilà mes chers collègues ce que j'avais à vous dire en préambule avant que nous entrions dans l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui. Quelques petits mots d'introduction. Le premier c'est de saluer l'arrivée parmi nous à une fonction essentielle, notre nouvelle directrice des ressources humaines Camille PILOU que j'invite à se lever qui est arrivé dans nos services le 5 mars qui était auparavant Directrice des Ressources Humaines adjointe au Conseil départemental des Hauts de Seine. Je la remercie de prendre ses fonctions. Je lui souhaite bonne chance dans un poste absolument stratégique, puisque chacun sait que notre Département ne vit et ne rayonne que par l'engagement de ses 5000 agents et donc votre rôle est de faire en sorte que nous ayons 500 000 agents heureux, fiers d'être seine-et-marnais. Qu'est-ce que j'ai dit ? Oui, 5500 agents pardon. On n'est pas dans des politiques de réduction d'effectifs. Je vous rassure que nous ayons 5000 agents heureux qui fassent rayonner la Seine-et-Marne et qui s'y sentent bien. Je sais que c'est déjà le cas et j'en profite également pour remercier Véronique PEREIRA de son intérim.

Cela ayant été fait et donc bienvenue à bord. Deux petites remarques préalables avant d'entrer dans le vif du sujet. Le premier sujet qui me préoccupe, c'est notre quotidien à tous, ce que vivent les habitants de tous nos Cantons, c'est-à-dire la grève à la SNCF. Vous avez probablement suivi dans vos territoires respectifs les décisions qui ont été prises de ne pas

desservir 34 gares de notre territoire qui sont dans des zones totalement blanches, le long de la ligne P et le long de la ligne R. C'est évidemment intolérable et, je pense que nous mesurons tous à quel point cela crée une fracture territoriale et, un sentiment qu'une partie de notre territoire, la partie la plus rurale en l'occurrence avec des villes comme Coulommiers, Montereau, Provins, Nemours se retrouvent aujourd'hui coupées du reste de la Métropole. Alors, j'ai saisi le président de la SNCF et je dois m'entretenir cet après-midi avec un des dirigeants de la SNCF pour essayer de trouver des solutions dans la nouvelle séquence de grèves en espérant qu'on arrivera à avoir au moins quelques trains sur ces lignes-là, parce que nous ne pouvons pas accepter que la Seine-et-Marne soit le parent pauvre de l'Ile-de-France. Je peux vous dire également que grâce à la mobilisation conjointe du Département et d'Ile-de-France mobilité avec sa présidente Valérie PECRESSE on a déjà obtenu des renforcements des lignes Seine-et-Marne Express qui couvrent ces territoires. On va faire le maximum pour arriver à en avoir encore davantage. Mais en tout cas, je tenais à vous en rendre compte à vous dire que le Département est mobilisé au quotidien pour essayer d'améliorer la capacité à aller travailler, l'exercice de la simple liberté d'aller travailler pour nos concitoyens et on espère obtenir quelques résultats en tout cas des renforcements sont d'ores-et-déjà fait sur la ligne 34 Château-Landon Melun et 46 Montereau-Melun et également sur Provins. Voilà le premier sujet dont je voulais vous entretenir. N'hésitez pas à me faire remonter dans tous vos cantons, si des situations d'une gravité particulière apparaissaient.

Le deuxième élément sur lequel je souhaite attirer votre attention, c'est sur la situation paradoxale dans laquelle se trouve notre Département à la suite des choix fiscaux du Gouvernement d'imposer un pacte de stabilité limitant à 1,2 % la hausse des dépenses de fonctionnement. C'est une décision qui est prise de manière arbitraire sans concertation avec les collectivités locales. L'Etat nous fixe cet objectif. Pourquoi pas mais en même temps il met à la charge du Département un certain nombre de dépenses nouvelles qu'il s'agisse de l'augmentation du RSA qui nous a été imposée de 1 % à partir du 1^{er} avril 2018 sans aucune compensation financière, qu'il s'agisse du problème particulièrement lourd de la gestion des mineurs non accompagnés, dont je rappelle que cela représentait, heureuse époque Vincent, en 2010 1,5 million d'euros. Et aujourd'hui on risque d'être dans des sommes qui dépassent les 30 millions d'euros sans aucune compensation proposée, donc ou un vague fond de 200 millions à répartir entre tous les Départements donc ce sera totalement inopérant. Donc voilà les difficultés auxquelles nous allons devoir faire face. Voilà les difficultés qui nous obligeront probablement à des redéploiements qui ne sont pas le résultat de nos choix politiques, à des redéploiements qui ne sont pas la volonté de notre majorité, mais qui s'imposent à budget constant en raison de contraintes extérieures. Je tenais à insister sur ce point. C'est une décision fiscale qui nous est imposée de l'extérieur et à laquelle nous devons faire face. C'est d'ailleurs l'occasion de saluer dans ce domaine-là le travail des services et, en particulier de mon Directeur financier qui s'arrache les cheveux face à cette situation-là pour que nous puissions continuer à mener les politiques volontaristes, que nous voulons mener, sans sortir des clous, puisque sortir des clous ça veut dire une sanction financière pour le Département, et encore moins de recettes. Voilà les quelques éléments de contexte que je souhaitais évoquer avant que nous entrions directement dans l'ordre du jour de cette séance du 6 avril.

Mes Chers collègues, je vous informe d'abord du retrait du rapport N°1/09. Société d'économie mixte, énergie positive qui est retiré et donc nous avons 37 rapports à examiner lors de cette séance.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. On commence par la série des zéros. C'est le procès-verbal de notre dernier Conseil départemental du 2 février. Y a-t-il des observations ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons le rapport 0/02 qui concerne les décisions prises par le Président du Conseil départemental du 16 janvier au 19 mars. En vertu des délégations que vous avez bien voulu m'accorder, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises durant cette période. Y a-t-il des objections ? Non c'est adopté. Je vous remercie.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 0/03 concernant les délégations de compétences qui ont été faites au Président en matière de marchés publics. Je vous remercie de prendre acte des marchés et avenants notifiés entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier. Y a-t-il des objections ? Non. Il est adopté.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. 0/04. Il s'agit de désignation d'un certain nombre de représentations du Département au sein de divers organismes. Je vous propose de modifier la représentation du Département au sein des organismes suivants. S'agissant de la Communauté d'Agglomération Paris-Val-de-Marne au comité de pilotage de la Maison de l'Entreprise Innovante, je vous propose la désignation de Denis JULLEMIER. Concernant la Communauté d'Agglomération, toujours Paris Vallée de la Marne et la conférence intercommunale du logement, je vous propose également de désigner Denis JULLEMIER. Concernant la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, je vous propose la nomination d'Andrée ZAIDI. Concernant le GIP porte sud du Grand Paris de Denis JULLEMIER. Je soumets ces désignations à vos votes : qui est contre ? Qui s'abstient ? Nos collègues sont donc désignés.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 1/01, concernant les contrats ruraux. Cette politique qui rencontre tant de succès ce qui fait que nous avons beaucoup de demandes qui arrivent et qui grâce aux traitements rapides, mis en place par les choix du Département d'une instruction unique permettent d'avancer plus rapidement pour nos Collectivités locales. Je passe la parole à Olivier LAVENKA qui pilote brillamment ses politiques.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président effectivement, nous proposons l'adoption de cinq nouveaux contrats ruraux pour les Communes de Châtenoy, Machault, Saint-Martin-des-Champs, Voulangis, ainsi que pour le Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Meilleray, La Chapelle-Moutils, Saint-Martin-des-Champs, Lescherolles. Ce sont donc cinq contrats ruraux qui s'additionnent aux 26 déjà adoptés dans leur nouvelle formule. Ils ont été adoptés d'ores et déjà par la Commission permanente du Conseil régional. Donc, il nous revient de les adopter aujourd'hui. Juste un point d'éclairage pour vous, pour souligner que le contrat rural qui concerne le RPI est intéressant puisqu'il va permettre d'aménager l'école de Meilleray mais pas seulement pour ça. Vous savez qu'on a fait une petite exception au règlement Département-Région pour permettre aux syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants donc au-delà du seuil de 2000 habitants de rentrer pleinement dans le cadre de ces contrats ruraux avec une base subventionnable qui est beaucoup plus importante puisqu'elle s'élève à 770 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Pour la Commission des Finances. Patrick.

M. SEPTIERS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, je mets... La parole est à Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues sans vouloir nous répéter sur la politique contractuelle, je vais quand même en dire deux mots. Si on est d'accord avec vous sur l'idée d'aider les territoires au développement et à l'investissement. Vous vous félicitez d'avoir de nombreuses demandes, mais nous pensons, nous restons vraiment persuadés que l'Etat, le Département doit être stratège, et un peu plus préciser la manière, dont les investissements doivent être accordés aux collectivités. A titre d'exemple sur la Commune de Machaux, alors ce sont de petites Communes, elles ont besoin de soutien. Mais est-ce que c'est de la responsabilité du Département d'accompagner la création d'un logement de fonction. Donc voilà ce que nous souhaitons Monsieur le Président dans votre nouvelle prérogative désormais c'est essayer de travailler à ce que les politiques contractuelles définissent ces stratégies, les investissements prioritaires pour le Département et de pas être sur une idée de fourre-tout sans critères plus précises.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, j'entends mais là, we have to agree and to disagree comme disent nos amis anglais, c'est-à-dire, que je fais d'abord confiance au terrain confiance à l'initiative et confiance au local. Et, j'ai tendance à croire qu'une Commune, c'est d'abord ce dont a besoin, c'est la démocratie locale le terrain.

J'ajoute qu'il se trouve que la Commune de Machaux... Vous prenez l'exemple de la Commune de Machaux, elle est au cœur de mon Canton, donc je connais bien C'est une Commune dont vous verriez la qualité des travaux qui ont été faits sur place avec les fers avec ses différentes politiques où vous avez vraiment une réussite d'une vie politique locale, parce que c'est un dynamisme local un développement local qui a été appuyé par tous les acteurs et les financeurs possibles. Donc oui nous croyons au local. Nous croyons au terrain c'est un choix que nous faisons. C'est un choix politique. Nous croyons que les Maires, les Communes sont les meilleurs juges de ce qui est nécessaire pour leur territoire.

Je mets au vote Pierre Bacqué

M. BACQUÉ. Oui et c'était la philosophie même de la création des contrats ruraux. Il ne faut pas l'oublier. Eh oui, il y a 40 ans oui. Aider l'initiative des Communes rurales en partant de la volonté des élus locaux. Il est peut-être bon de rappeler.

M. LE PRÉSIDENT. Merci et j'ajoute que quand on connaît dans les Communes rurales, l'effet des baisses de dotations et les difficultés budgétaires qu'on rencontre qui sont d'autant plus lourdes, que la masse globale des budgets est faible. C'est effectivement un ballon d'oxygène et je peux vous dire que dans les territoires que je connais les fonds d'équipement ruraux, les politiques de contrats ruraux ont permis de sortir de terre des projets qui ne seraient jamais sortis de terre et qui en plus sont de l'investissement durable qui améliore l'activité économique du tissu des PME locales, donc c'est aussi indirectement de l'emploi industriel, de l'emploi artisanal pour nos territoires et ne l'oublions jamais. Je vous remercie, oui, Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Monsieur le Président. Sans vouloir alourdir nos débats. Moi je partage beaucoup de ce que vous indiquez. Il n'en reste pas moins que le Département peut lui-même faire des choix. Nous ne sommes pas hors sol. Faire confiance aux élus municipaux ne peut pas être de considérer que les élus départementaux, eux, n'ont pas leur mot à dire, n'ont pas leurs analyses à porter, n'ont pas leurs propres responsabilités ou ne rencontrent pas, pour ce qui les concerne des difficultés budgétaires, dont vous venez d'ailleurs de nous faire part. Nous sommes également dans cette situation et dans une parfaite connaissance des exigences du terrain. A partir du moment, où nous attribuons un certain nombre de sommes au titre des politiques contractuelles aux Communes nous ne faisons pas des choix contre les Communes. Nous retenons des projets qui nous sont présentés par les Communes. Donc comment peut-on mieux que cela abonder la volonté communale ? Mais nous faisons des choix. Nous n'abandonnons pas notre espace de responsabilités entre les mains des élus communaux en totalité. Nous choisissons parmi leurs sollicitations celles qui nous paraissent le mieux correspondre à nos propres préoccupations d'ordre départemental en particulier en matière de cohérence des politiques dans la diversité de nos territoires et de maillage départemental des équipements par exemple.

M. LE PRÉSIDENT. Cher Vincent, j'entends cette belle démonstration de jacobinisme départemental. Moi, je suis plutôt un Girondin. Plus sérieusement, nous écoutons ce que demandent les territoires. Il ne vous échappe pas qu'il y a aussi des discussions qui peuvent avoir lieu avec les Communes notamment ou les Interco en ce qui concerne les sites. Pour le reste je me souviens, et là je mets ma casquette d'ancien maire de Beauvoir, que les règles de priorisation et les règles de planification d'une mandature précédente étaient tellement compliquées que nombre de Communes soit ne disposaient pas de dossiers, soit les dossiers n'arrivaient pas à leur terme. On a bien compris que nous n'avions pas la même analyse Je clos donc les débats sur ce sujet et je mets aux voix qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 1/02, concernant la convention constitutive du GIP Inter Scot sur le territoire Nord Seine-et-Marne.

M. LAVENKA. Oui Monsieur le Président nous revenons en deuxième semaine, si je puis dire, sur la convention constitutive du GIP Inter Scot sur le territoire Nord Seine-et-Marne. Vous vous souvenez que nous avons eu un débat approfondi très long au mois de décembre en séance sur la pertinence d'adopter cette convention constitutive et ô grande surprise parmi les six membres putatifs de ce GIP Inter Scot, un membre a souhaité ne pas délibérer de manière concordante par rapport aux cinq autres. La surprise n'est pas venue d'où on l'attendait puisque certains avaient émis l'hypothèse que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France puisse refuser cette convention constitutive. Et c'est le Conseil départemental du Val d'Oise qui malheureusement, je tiens à le souligner, Président a refusé cette convention constitutive. C'est une déception. Ce n'est pas la première, puisque vous vous souvenez que quand on a essayé de bâtir une politique contractuelle commune pour ce territoire avec le Département du Val d'Oise il nous a fait également faux bond. Donc c'est la deuxième fois sur un enjeu important d'aménagement du territoire on vous propose donc aujourd'hui une convention constitutive modifiée dans quatre directions. La première c'est évidemment, ça va de soi sur les membres de ce GIP Inter Scot qui devait être six qui ne seront que cinq, donc quatre Intercommunalités et le Département de Seine-et-Marne. Je rappelle que les quatre intercommunalités sont en allant de l'ouest vers l'est : la Communauté d'Agglo Roissy Pays-de-France, la Communauté de Communes Plaine et Monts de France, la Communauté d'Agglo du pays de Meaux et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. S'y ajoute donc le Département de Seine-et-Marne, première évolution dans la convention constitutive, deuxième évolution : les droits statutaires. Le Département de Seine-et-Marne endosse les droits statutaires prévus pour le Département du Val d'Oise qui dans la gouvernance le feraient passer de 10 à 20 %. Troisième évolution : la composition de l'Assemblée générale, le Département de Seine-et-Marne était représenté par son Président membre de droit et trois collègues. Il sera représenté avec ce qu'on vous propose par le Président membre de droit et six collègues on vous propose dans cette perspective la désignation de Martine BULLOT, de Bernard CORNEILLE, d'Olivier MORIN, de Véronique PASQUIER, de Jérôme TISSERAND ainsi que Julie GOBERT. Ce qui permettra, et c'est ce que la Commission a souhaité, que l'ensemble des groupes de notre Assemblée soient représentés au sein de l'Assemblée générale du GIP Inter Scot. Et dernière évolution. Elle est liée aux droits statutaires la participation du Département ne sera plus de 18 000 euros, mais de 36 000 euros à l'échéance des trois ans qui viennent. Nous avons eu un débat en Commission sur un point qui n'est pas un point mineur qui est celui de savoir si il faut faire évoluer la représentation du Département de Seine-et-Marne au Conseil d'Administration puisqu'elle n'évolue pas dans cette deuxième mouture de la Convention constitutive. Nous avons eu un échange au sein de la Commission. Nous pensions qu'il aurait été utile pour le Département de Seine-et-Marne soit représenté non pas par un, mais par deux membres. Ceci étant dit, compte tenu du fait que, des délibérations ont été prises et, encore hier soir par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de manières concordantes avec une composition du Conseil d'administration, où le Département de Seine-et-Marne est représentée par un délégué. Nous vous proposons de rester dans cette volonté d'être concordants avec nos partenaires, en l'occurrence les intercommunalités, de rester sur ce qui était prévu dans la présentation antérieure au vote de la Commission. Donc le Département serait représenté par un membre. Ceci étant nous proposerons dès lors que le GIP sera constitué une évolution des statuts pour qu'à l'avenir il soit représenté par deux membres. Je pense que tous les acteurs sont d'accord sur cette perspective et ça permettra une chose très importante c'est ne pas retarder le

processus de Constitution du GIP et surtout d'éviter d'y revenir en troisième semaine ce que personne ne souhaite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Des observations. Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Effectivement ça a fait l'objet d'un petit débat en Commission. Mais de fait, on peut vraiment s'interroger sur, d'une part les raisons qui guident le choix du Département du Val d'Oise de se retirer du GIP et donc *in fine* de l'efficacité du dit GIP si le Département du Val d'Oise refuse de l'intégrer. Est-ce qu'on a une connaissance des raisons qui expliquent ce choix. Est-ce que c'est un choix purement politique qui serait lié à des volontés d'hommes ou de femmes politiques est-ce qu'il y a là, ce qui serait plus questionnant, aussi des raisons de fond. La Seine-et-Marne de par la constitution de cette grosse Intercommunalité s'est beaucoup questionnée à ce moment là puisqu'on a quand même l'impression de se voir ponctionner nos richesses par d'autres territoires. Elle va effectivement reprendre la place du Val d'Oise mais en tout cas nous on s'interroge d'autant plus qu'on nous a longuement parlé au cours de ces dernières années de la nouvelle relation avec les Départements de la grande couronne et visiblement de liens plus forts. Néanmoins, ça ne s'exprime pas là. Donc est-ce que vous avez des réponses à nous donner. De ce point de vue-là ? Merci.

M. LAVENKA. J'aimerais pouvoir en avoir mais en l'occurrence nous n'en avons pas sur cette situation précise, comme nous n'en avons jamais eu sur la question des politiques contractuelles. On n'a jamais eu une expression du Département du Val d'Oise et ça on le regrette vraiment. Je pense que la raison de fond, mais il y a des acteurs beaucoup plus qualifiés que moi pour le dire, la raison de fond c'est que le Val d'Oise considère à tort que cette Communauté d'Agglomération est une Communauté d'Agglomération du Val d'Oise ce qui n'est pas le cas. C'est ça la raison de fond et c'est ce qui explique le fait qu'ils refusent de venir dans le GIP, mais pour le reste.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Merci, Monsieur le Président. En effet il ne manque pas de surprise ce dossier Monsieur LAVENKA. Je me souviens que le 21 décembre dernier, il était tout à fait urgent de voter avant la fin de l'année. On ne pouvait pas avoir de report malgré d'ailleurs l'ouverture qu'avait laissé apparaître le Président de rediscuter. Mais non c'était impossible. Aujourd'hui le Val d'Oise décide de changer d'avis. Il y a eu un changement de Président je crois aussi entre. Pour quelle raison en effet, j'ai posé la question en Commission des finances, il est dommage que l'exécutif ne l'ait pas. Ça ne laisse pas présager des relations très cordiales avec nos voisins du Val d'Oise. Pour autant on peut peut-être envisager qu'il considère que ce texte est un peu un passage en force d'un texte qui n'a jamais été discuté et réellement modifié, amendé en tout cas discuté avec l'ensemble des partenaires. Et là-dessus, je comprendrais tout à fait la position du Val d'Oise de se retirer d'un texte sur lequel il n'a pu à aucun moment donner son avis. Nouvelle surprise parce que vous parlez de délibérations concordantes prises hier au Conseil communautaire de l'Agglomération Roissy Pays de France. En effet le texte a été voté mais le texte n'a pas été voté dans ses annexes de manière concordantes. Ce n'est pas vrai. On n'est pas au bout de nos surprises je le crains sur ce dossier puisque le Conseil communautaire hier n'a pas voté la page 3 de la convention enfin celle qui concerne les convergences institutionnelles. Donc qu'aujourd'hui il n'y a pas de textes concordants dans ces annexes concernant ce GIP. Je pense qu'on sera amené à y revenir puisqu'il a été très clairement dit, et c'était annoncé lors des premières discussions de ce GIP qu'on était sur un interscore pour réfléchir, je reprends les textes de la Convention, à des convergences de politique sectorielles territoriales et pas en perspective d'une fusion. On a déjà eu le débat au mois de décembre. Pour autant il y a une, je pense qu'en effet on peut continuer à s'interroger, un article du moniteur du 27 juin de fin janvier qui précise que concernant ces intercommunalités ce groupement aura pour principal objectif de tirer profit des ressources de l'aéroport de Roissy, en cas d'approbation

de l'Etat qui a jusqu'en avril pour donner son accord, les quatre entités devraient fusionner dans le moniteur. Les quatre entités devraient fusionner. Voilà donc bien l'objectif de ce GIP. Moi je pense qu'il faut vues toutes les surprises de ce dossier mieux se remettre autour de la table rediscuter des finalités rediscuter avec nos partenaires, pour modifier ce texte, qu'ils trouvent un accord complet sans ambiguïté et donc reporter ce mémoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard, je répondrai en même temps.

M. CORNEILLE. Oui. Monsieur le Président, cher Olivier. Je suis très embarrassé parce que vous le savez on a voté en décembre un texte sur une convention pensant qu'il y avait un accord collectif. Or aujourd'hui on nous propose de nous substituer d'une certaine façon au Val d'Oise. Je devrais m'en réjouir parce que ça voudrait dire que la Seine-et-Marne prend la main et s'agissant de ces territoires-là, moi je voudrai mais, ça va être compliqué, pouvoir revenir en arrière parce que ce qui nous est arrivé est quand même terrible d'une certaine façon pour les 17 Communes qui sont rattachées à une Intercommunalité à dominante à la val d'oisienne. Je regarde régulièrement les ordres du jour qui nous sont soumis et qui sont proposés au vote dans cette Intercommunalité et je pointe systématiquement ce qui concerne le 93 et le 77. Je pourrais vous le montrer c'est rarissime qui dit une délibération qui concerne une des 17 Communes. Cela veut dire que les richesses produites sur l'aéroport de Roissy repartent pour une grande majorité dans le Val d'Oise. Quand Olivier nous dit, qu'il considère que cette Intercommunalité est strictement val d'oisienne, il n'est pas loin de nous dire la vérité. Donc moi ça m'embête beaucoup de voir que nous allons nous substituer à un Département financé certes de 18 000 on passe à 36 000. Ce n'est pas tellement ça mais c'est le principe même et dans le même temps, nous, Seine-et-Marne nous allons le financer nous allons nous y intéresser. Mais ce qui est produit en Seine-et-Marne passe pour l'essentiel dans le Val d'Oise. Et là vraiment ça suffit. S'il faut revoir les choses, on va les revoir. J'espère que la Seine-et-Marne va affirmer son autorité. Le fait de le reprendre ça pourrait être un signe, en nous substituant au Val d'Oise en disant ce GIP doit être à dominante forte seine-et-marnaise. Et moi j'espère toujours qu'on pourra reprendre la main complètement là-dessus. Revenir en arrière ça me paraît compliqué, mais on a bien bouleversé les intercommunalités et l'on en a connu trois, en quelques années, Communauté pardon, on était en Communauté de Communes. Peut-on envisager autre chose que ça ?

M. LAVENKA. Président. La première pourrait prendre Marianne MARGATÉ. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'un passage en force parce que c'est la deuxième fois dont on parle de ce sujet. On en parlera peut-être une troisième fois, sous réserve d'une vérification de la valeur prescriptive des annexes par rapport à la convention constitutive. Je voudrais rebondir sur ce que Bernard vient de dire, je pense que ce qui est très important de retenir. Mais tu l'as dit c'est que ce périmètre fait que le centre de gravité politique notamment se déplace en Seine-et-Marne est plutôt une bonne nouvelle et ça permet à la Seine-et-Marne pour reprendre tes termes, d'affirmer son autorité sur ce sujet, en tout cas sur ce territoire. Et je pense vraiment que c'est le moment de délibérer de manière concordante avec les quatre intercommunalités. On va vérifier cette question de la valeur prescriptive de l'annexe, mais je ne pense pas que ça reste un problème sur le fond. Ce sont des sujets qui relèvent des élus locaux et des Intercommunalités de ce territoire et le Département ne peut pas être absent d'une démarche de rapprochement et d'envie de travailler ensemble d'Intercommunalité sur une partie importante de son territoire. Ce serait un non-sens. On ne peut pas ne pas être partenaire au moment où le Val d'Oise lâche ce territoire pour la première fois. Il faut vraiment qu'on passe à l'acte aujourd'hui et qu'on vote de cette délibération de manière concordante avec les quatre Interco et si réellement les annexes ont une valeur prescriptive, on y reviendra. Mais aujourd'hui il faut que le Département donne le signe qui l'accompagne ces territoires.

M. LE PRÉSIDENT. Oui je rejoins totalement ce que viennent dire Olivier LAVENKA et ce que vient de dire Bernard CORNEILLE. Je suis le premier à être extrêmement préoccupé de la situation de ces 17 Communes qui se retrouvent dans une Intercommunalité à dominante val d'oisienne. Mais je crois que justement face à cette situation, face à l'urgence de ce qui est en train de se passer on n'avance qu'en marchant. Et aujourd'hui la présence de la Seine-et-Marne au cœur de ce GIP Inter Scot est absolument indispensable. On est là pour faire entendre la voix de la Seine-et-Marne. Il n'y a dans l'esprit du Département, - Marianne tu peux avoir des pensées qu'il y a un jeu de billard à trois bandes. Ce n'est pas le cas ce qu'on veut c'est que la voix de la Seine-et-Marne soit entendue et qu'on soit présent dans ce qui est le principe de l'Inter Scot c'est à dire de développer des schémas de cohérence ensemble. J'ajoute que le souci que nous avons dans ce domaine-là c'est que toute la Seine-et-Marne soient présentes quand je dis toute la Seine-et-Marne, c'est dans toutes ces représentations politiques et c'est pourquoi nous avons proposé que Bernard CORNEILLE et Julie GOBERT soient bel et bien dans l'Assemblée générale de ce GIP Inter Scot parce que nous voulons que toutes les couleurs politiques de notre assemblée marchent main dans la main pour la seule cause qui vaille qui est celle de Seine-et-Marne. Merci à vous. Smail.

M. DJÉBARA. Oui Monsieur le Président. On aura bien compris sur ce sujet on est partagé surtout gêné. C'est compliqué pour ces raisons nous, on s'abstiendra, on entend bien les d'arguments dans un sens comme dans un autre. Mais effectivement il faut être attentif à ce que tous les acteurs puissent vraiment à travailler sur ce sujet parce que je ne vois pas comment on peut se dispenser du Val d'Oise.

M. LE PRÉSIDENT. On en prend acte et je regrette autant vous l'absence du Val d'Oise, bien évidemment. Je mets cette proposition aux voix qui votent contre Marianne MARGATÉ. Qui s'abstient ? Adopté par l'ensemble de la majorité. Merci à vous.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 1/03 sur Seine-et-Marne Numérique et le rapporteur est Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Merci Président. Le présent rapport a pour objet de préciser les conditions et modalités de versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 230 000 euros et une subvention d'investissement à hauteur de 3 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT. Pour la Commission des finances Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets des prises de parole ? Non. Qui vote contre qui s'abstient. Adopté à l'unanimité. Nous passons... Attendez un instant. Je vous demande un instant de suspension de séance s'il vous plaît. On reprend dans trois minutes.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Excusez-moi, pour cette petite interruption. Nous passons au rapport 1/04 et c'est Nathalie BEAULNES-SERENI qui le rapporte, sur l'étude d'accessibilité de l'aérodrome de Paris Villaroche.

Mme BEAULNES-SERENI. Monsieur le Président mes chers collègues. Le site de Villaroche qui accueille un pôle d'activité aéronautique et technologique d'envergure, en lien avec le groupe Safran, prévoit d'accueillir plus de 7300 nouveaux emplois à l'horizon 2035, en plus des 8 000 emplois actuels. Plusieurs routes départementales seront nécessairement impactées par ce développement. Aussi, nous vous proposons de participer financièrement à hauteur de 20 000 euros à une nouvelle étude, étude d'un coût total de 60 000 euros hors taxes, et ce, dans la limite de 80% des aides publiques.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. Pour la Commission des Finances, Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Oui, Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Smail DJÉBARA a la parole.

M. DJÉBARA. Développer Villaroche est une bonne initiative, mais on souhaitait savoir un petit peu quelles priorités vous envisagez là-dessus, quelles orientations vous préconisez vous-même Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. C'est une excellente question et c'est justement pour avoir des réponses claires et précises à vous apporter que nous lançons des études. Donc il y a une réflexion sur Villaroche. Quand elle sera mûrie, on ne manquera pas d'en faire part à notre Assemblée. Je mets cette proposition aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 1/05, sur le nouveau dispositif Collège nature pour les ENS et c'est Yves JAUNAUX et Daisy LUCZAK qui rapportent ce dossier je passe la parole, allez Lady First, Daisy.

Mme LUCZAK. Bonjour cher Président, bonjour chers collègues. Veuillez m'excuser pour ce retard mais des soucis de véhicule qui ne démarre pas et voilà une séance qui commence en retard pour moi donc, toutes mes excuses. Concernant ce dispositif espace en lien avec les espaces naturels sensibles et nos collègues c'est une refonte de quelque chose qui existait mais on va redynamiser le système des dispositifs Collège nature qui est né de la fusion d'un dispositif qui s'appelait collège nature et une politique de valorisation bien sûr de nos espaces naturels sensibles départementaux, et qui anciennement étaient nommés collège écolo c'est ça, Yves ? L'idée c'est de faire découvrir et de sensibiliser les collégiens à la nature et favoriser bien sûr la découverte des ENS départementaux. Bien sûr, c'est un projet pédagogique qui doit être porté par l'équipe éducative essentiellement les professeurs. Et puis, sont prévus trois prix pour récompenser les trois meilleurs collègues avec des trophées. Je continue Yves ? Le premier prix une sortie au Muséum national d'histoire. Ce qu'il faut bien expliquer, c'est à la fois les entrées et à la fois le transport des collégiens et à la fois le transport pour aller découvrir, travailler sur le terrain dans les espaces naturels sensibles. C'était quelque chose qui était porté également par la Vice-Présidente précédente et bien sûr, il y a un partenariat avec la Fête des abeilles et le Gabi donc le groupement d'apiculture de Bréviande intercommunal. Et bien sûr le deuxième prix c'est une sortie dans un des cinq musées départementaux de Seine-et-Marne ou équivalent entrées et bus. Au total : un dispositif qui représente 8500 euros au titre du dispositif et 1500 euros dans le cadre du partenariat que le Gabi. Je vous demande de vous prononcer chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. Tu veux rajouter quelque chose ?

M. JAUNAUX. Non Daisy a tout dit. Simplement, il faut dans la nouvelle politique pour sensibiliser les ENS il faut vraiment avoir un partenariat avec les collègues et, tu l'as dit il faut absolument trouver des moyens de transport pour emmener les collégiens et on ne pourra pas emmener tous les collègues dans les espaces naturels sensibles. Mais, il y a un travail à faire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves, moi je veux simplement ajouter une chose c'est que le fait que lorsqu'on organise ce type de manifestation les moyens de transport soient mis en place c'est quelque chose auquel on est très sensible et dont je crois me souvenir que c'est une partie de l'opposition qui avait attiré notre attention là-dessus. Ceci pour dire simplement que les bonnes idées d'où qu'elles viennent on a tenu à les mettre en œuvre. Voilà la parole est à Julie qui était peut-être à l'origine de cette bonne idée. Je ne sais pas si c'était venu de toi, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Non, je ne me rapproprie pas les bonnes idées. Ce qui semble effectivement une bonne initiative puisqu'en continuité de dispositif et avec un véritable enjeu de sensibilisation. Or, on le sait ça fait la une de l'actualité on a une biodiversité qui est en décroissance très forte sur notre planète et en France particulièrement du fait de l'imperméabilisation, etc. mais aussi en fait de notre manière de consommer, de concevoir la nature il est extrêmement important de pouvoir travailler sur ces thématiques le plus tôt possible avec les enfants. Néanmoins, nous avons quand même une interrogation sur le dispositif et sa limitation au ENS. Effectivement c'est extrêmement important d'avoir prévu les transports parce qu'on sait que ça peut être un frein extrêmement important pour les projets pédagogiques. On le voit dans tous les CA dans lesquels nous sommes. Il nous semble que ne faire que sur les ENS est quand même limiter l'ensemble des actions qui pourraient être faites sur cette

thématique et qu'il y aurait un vrai avantage à pouvoir élargir ce dispositif à beaucoup plus que les espaces naturels sensibles.

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez Julie. Cette sensibilité que vous avez, je la partage totalement et la volonté du Département de faire mieux connaître les préoccupations écologiques et la protection de l'environnement se manifeste non seulement dans ce projet, mais pas que dans ce projet. Vous savez que je crois que c'est début mai ou début juin nous avons la semaine pédagogique organisée avec la FDC77 qui est absolument formidable, pour y aller chaque année, et pour voir ces nombreuses classes. Je ne sais plus combien plus d'une centaine je crois ou 150 l'année dernière qui découvrent des visu sur le terrain avec des passionnés de nature, la vie de la faune et de la flore. C'est véritablement une pédagogie hors norme. Je vous invite à aller visiter si vous avez l'occasion de venir, les terriers pédagogiques où vous rentrez dans les terriers de tel ou tel animaux. Il y en a un qui est impressionnant, le nom va faire sourire mais vous regardez le terrier du blaireau qui a été installé pour les élèves. C'est formidable à voir et je peux vous dire que là, notre jeunesse, nos enfants, nos jeunes comprennent à quel point la protection de la faune est essentielle. Donc oui d'accord avec vous mais ça ne se limite pas à cela, Smaïl.

M. DJÉBARA. Oui, juste une petite rétrospective sur ce dossier. Cette refonte du dispositif par rapport à un collège écolo qui avait été mis en place, il avait été imaginé par les jeunes du Département. Effectivement, le succès des collèges sur sa participation était un peu plus compliqué il a fallu revoir, mais c'était quand même beaucoup plus ouvert. Il y avait quand même une expression des collégiens de la jeunesse seine-et-marnaise autour de ces questions-là, mais de manière autonome et on souhaiterait quand même qu'à l'avenir on puisse ouvrir cette porte d'un peu plus d'autonomie de la part des établissements pour ouvrir des projets autour du développement durable. On entend bien un certain nombre d'arguments mais on votera ce mémoire malgré tout.

M. LE PRÉSIDENT. Merci La parole est à Pierre BACQUÉ.

M. BACQUÉ. Oui, juste pour mémoire le Parc naturel régional du Gâtinais français dont je suis vice-fondateur depuis des années organise des séances pédagogiques au sein des écoles primaires et des collèges et même des mallettes pédagogiques qui ont été conçues et fabriquées à cet effet. Juste pour mémoire c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Pierre. J'ajoute Smaïl, que ces projets là quand même sont... Il faut l'avoir à l'esprit ce sont les chefs d'établissement qui ont la main dessus. Donc c'est bel et bien le terrain qui a la main dessus. Mais j'entends votre observation. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Et nous restons toujours dans l'environnement avec Yves JAUNAUX qui va nous parler de la convention avec l'ONF

M. JAUNAUX. Alors c'est une Convention, Président, relative aux actions menées dans l'ensemble des espaces naturels du Département de Seine-et-Marne ainsi que son patrimoine historique archéologique et culturel à cet effet on propose une subvention de 322 000 euros pour le financement des actions de fonctionnement envisagés dans les forêts domaniales ouvertes au public alors on vous donne la liste qui veulent l'entretien des sentiers jusqu'à l'entretien extensif des lisières et suivi écologique dans le cadre de la gestion forestière courante. L'autre 270 000 euros pour le financement des actions d'investissement envisageables dans les forêts domaniales ouvertes au public qui veulent l'aménagement des sites d'accueil pour la maîtrise de la fréquentation et la protection des sols, jusqu'à l'aménagement et la restauration des écosystèmes intra-forestiers, mares, landes et pelouses. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. La parole est à Béatrice RUCHETON pour la commission des Finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme. Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Des prises de parole. Je mets donc ce mémoire au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Et j'en profite pour vous dire à quel point je pense fondamentalement qu'il est important que notre Département ait une réflexion sur la forêt et la politique forestière. On a une part très importante de notre territoire qui est couvert par la forêt. J'ai découvert qu'aujourd'hui nous n'avons à l'heure où on parle qu'une ou deux scieries en Seine-et-Marne qui continuent à traiter les grumes Seine-et-Marnaises avec des schémas totalement fous, où les arbres sont coupés en Seine-et-Marne pour certains partir jusqu'en Chine pour être transformés et reviennent sous forme de mobilier ou d'autres produits chez nous, avec le bilan carbone qu'on imagine donc on est évidemment très en amont mais le travail sur la filière bois sera un des éléments que je souhaite engager pour mon mandat, parce que c'est absolument essentiel et Yves JAUNAUX va nous rajouter un mot là-dessus.

M. JAUNAUX. Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer Rémi FOUCHET qui était un médecin de Jossigny qui s'occupe de cette filière et qui a demandé un rendez-vous avec Jean-Jacques BARBAUX. On a prévu un rendez-vous avec toi dans les années futures. Il nous a sensibilisé notamment sur les espaces de remembrement des espaces forestiers, où les propriétaires ne sont pas au courant de ce qu'ils obtiennent et il y a tout un travail qui pourrait être long et forcément une filière économique importante.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Julie.

Mme GOBERT. Effectivement on en avait déjà parlé ici et on déplorait avec Olivier d'ailleurs que la région sur ces questions soit très en retard par rapport à d'autres régions dans la prise en charge des schémas de mobilisation de la ressource, mais aussi de réflexion sur la protection des forêts puisque les deux vont évidemment de pair. On est face effectivement à un marché qui est extrêmement mondialisé sur lequel on a beaucoup de mal à faire filière sur l'ensemble des territoires régionaux. Ce n'est pas que la région Ile-de-France. La problématique de la disparition des scieries sur le territoire français est problématique qui est aussi liée à nos capacités d'investissement. On a des voisins qui sont extrêmement bien pourvus notamment pour la structuration de bois complexes qui sont ensuite utilisés sur le reste de la filière. Donc, de fait nous, on considère aussi qu'un véritable enjeu sur lequel on souhaite être associé avec un vrai travail sur l'ensemble de la filière et peut être ne pas penser qu'un circuit local, parce que c'est extrêmement difficile sur une région, mais bien intégrer la dimension nationale sur cet enjeu de filière. On a des acteurs extrêmement importants sur notre territoire seine-et-marnais dont le FCBA et d'autres entreprises qui pourraient être utiles dans cette réflexion.

M. LE PRÉSIDENT. Mais écoutez Julie, nous sommes encore une fois totalement en phase et on ne manquera pas de vous associer aux réflexions qu'on aura sur ce sujet qui est effectivement départemental, régional et national. C'est un enjeu auquel nous croyons tous. Nous avons voté sur cette délibération j'ai pris la parole après donc on n'a pas à la voter à nouveau, on passe au rapporte 1/07.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. C'est toujours Yves JAUNAUX qui nous parle d'un partenariat concernant un ENS.

M. JAUNAUX. Dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, il est proposé le renouvellement de la Convention relative au partenariat avec l'association Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais arrivée à échéance. C'est un montant de subventions pour l'année 2018 de 73 600 euros et des attributions d'aide au titre de la valorisation des ENS, une convention de partenariat relative au programme d'études sur la biodiversité en Seine-et-Marne. On a un partenariat depuis 15 ans avec son Conservatoire botanique national du Bassin parisien services du Muséum national d'histoire naturelle. Cette aide proposée est de 34 200 euros. Une convention avec le Syndicat intercommunal du chemin des roses pour l'entretien et la gestion des espaces naturels sensibles départementales le chemin des roses à hauteur de 31 000. Une convention avec l'office de tourisme intercommunautaire de Provins pour l'entretien et l'animation de l'espace naturel sensible Val du Haut Morin à hauteur de 72 000 euros similaire à l'année précédente.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves pour la commission des Finances Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Des prises de paroles. Non. Isoline MILLOT m'indique qu'elle ne prend pas part au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Décidément Yves JAUNAUX est beaucoup à la peine aujourd'hui puisqu'il rapporte cette fois ci un rapport concernant les contrats d'actions Trames verte et bleue.

M. JAUNAUX. Alors Président cela concerne le fait que le sage maire de Confluence devient maintenant un syndicat mixte à vocation unique et Marne vive pour assurer l'animation du sage dans les actions, sur la période 2018-2023. Alors, on nous rappelle que le périmètre du contrat dépasse plusieurs Départements et comprend 14 Communes de notre Départements et concerne trois maîtres d'ouvrage seine-et-marnais porteurs d'actions. On nous présente les signataires qui sont nombreux puisque ça va de syndicat mixte à vocation unique Marne vive aux Communes de Chelles et Noisy-le-Grand. On nous parle des actions de contrats et des moyens financiers avec quatre enjeux avec des sommes très importantes qui vont de 15 347 500 à 13 636 400 à 68 332 350 et à 380 000 euros. Et bien entendu on nous parle des modalités de l'avancement de l'intervention du Département. Donc le Département s'engage à prendre prioritairement en compte les dossiers du programme d'actions qui seront en accord évidemment avec les politiques départementales du domaine de l'eau. Le taux global de subvention ne doit pas dépasser la valeur maximum autorisé et toute participation financière du Département prendra la forme d'une délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente et le taux d'aide pourrait être modifié chaque année par l'Assemblée départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves, pour la Commission des Finances Brice RABASTE

M. RABASTE. Avis conforme pour ce beau projet qui concerne le territoire en particulier Chelles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice. Des prises de parole non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 2/01 qui concerne le personnel départemental et je passe la parole à Andrée ZAIDI, dont je crois que c'est l'ouverture du feu donc chère, belle ouverture du feu.

Mme ZAIDI. Merci Président. Donc, ça concerne la création de 21 emplois permanents dont 14 postes d'adjoints techniques territoriaux au service éducation. Avec l'ouverture des deux collèges en septembre 2018 et 7 postes à la DABC en raison du lancement d'opérations de construction des nouveaux collèges. Il y a également la modification de 59 emplois permanents dans diverses directions. La suppression de deux emplois permanents : un poste d'adjoint administratif dans le cadre de la réorganisation de la DSJ et un poste de rédacteur territorial dans le cadre de la réorganisation de la DGS, ainsi que la création d'emplois non permanents afin de répondre à des accroissements temporaires d'activité et de renforcer les services au cours des périodes estivales. Donc 14 emplois non permanents pour une durée de trois mois en accroissement temporaire d'activité et 24 postes d'adjoints dans le cadre d'accroissement saisonnier d'activité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée pour la commission des Finances Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des prises de parole ? Monique DELESSARD.

Mme DELESSARD. Oui, Monsieur le Président. Lors de la commission j'ai demandé à ce que l'on puisse obtenir quelques renseignements concernant les différents emplois aidés, le nombre d'emplois aidés. Donc je réaffirme donc devant l'Assemblée. Je pense qu'il serait important que ce soit pour moi, mais également pour l'ensemble du Département, de nos élus départementaux que l'on connaisse un peu la situation depuis les décisions prises par le Gouvernement de supprimer le nombre d'emplois aidés particulièrement dans les collèges. Je pense que ça sera important. On est en attente de ce cette note mais c'est tout récent puisque c'était en commission je l'ai demandé et j'aurais également voulu connaître les raisons pour lesquelles les SEGPA ne disposent pas de personnel de ménage. Il semblerait que le ménage est fait par les élèves directement dans le cadre de leur apprentissage, si l'on peut dire.

M. LE PRÉSIDENT. André va répondre donc Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Oui effectivement Monique au cours de la Commission avait demandé des renseignements sur les contrats aidés. Donc il avait été dit qu'on ferait un mail pour donner la réponse. Mais d'ores et déjà je peux vous donner quelques renseignements. C'est vrai qu'à la rentrée septembre 2017, les recrutements de CUI Pôle Emploi ont été gelés, donc 50 contrats. Le Département a donc été mis devant le fait accompli l'Etat ayant pris cette décision sans concertation. Afin de maintenir l'équilibre dans les équipes de collège, les contingents des 320 CUI, BRSA a été utilisé : 232 BRSA à ce jour. Après la levée du gel 24 contrats CUI Pôle emploi ont été signés par ailleurs sur la base d'un arrêté préfectoral pris en octobre 2017, d'autres contrats aidés ont été ou pourront être mobilisés. Il est à noter toutefois que dans les deux cas la prise en charge de l'état est toutefois réduite : renouvellement autorisé des contrats travailleurs handicapés mais avec une prise en charge de 70 % au lieu de 90 % et embauche et renouvellement des contrats des bénéficiaires du RSA socle mais avec une prise en charge de 70 % au lieu de 80 %. Fin 2017, on comptait 237 postes exactement de CUI occupés principalement affectés à la direction de l'éducation dans les collèges. Au-delà de l'impact lié à la baisse de la contribution de l'Etat à ces contrats les nouvelles mesures prévues auront également un impact sur la masse salariale du Département. Pour l'ensemble de ces raisons, le Département est en train de réfléchir à l'ensemble de son dispositif de façon à poursuivre l'objectif de maîtrise de la masse salariale tout en répondant aux besoins en termes d'insertion et de qualité du service dans les collèges. Peut-être que pour les SEGPA...

M. LE PRÉSIDENT. En tout cas merci André pour cette précision de la réponse. Je passe la parole à Daisy pour les SEGPA.

Mme LUCZAK. Ce sujet du ménage dans les SEGPA, je l'ai plusieurs fois répondu avec notre Directrice. On a deux volets sur le nettoyage. Il y a effectivement l'apprentissage du poste de travail par les élèves de SEGPA. Et puis on a le ménage qui est organisé sur les sanitaires sur les places de vie. Donc, après dans chaque collège et dans chaque SEGPA, ça dépend un peu aussi de l'équipe et de l'organisation de chacun. Et je sais que dans certains collèges c'est un peu compliqué mais ce n'est pas du fait de la Direction de l'éducation de signifier que les personnels du collège ne doivent pas aller faire le ménage sur les espaces dédiés aux SEGPA, parce qu'on a les espaces de travail mais on a aussi des espaces de vie et les espaces sanitaires. Souvent les problèmes sont rencontrés ou on a également des problèmes d'effectifs mais surtout dus à des congés ou des non remplacement de personnel. Donc on a toutes nos limites. N'hésitez pas à nous faire remonter les quelques collèges sur lequel vous pouvez avoir des remontées mais en tous cas le personnel dédié du Département ne va pas non plus aller faire le nettoyage et il faut laisser la place à l'apprentissage parce qu'aujourd'hui dans l'insertion professionnelle et dans les éducations, on a aussi l'obligation d'avoir la maîtrise et l'apprentissage du nettoyage de son poste de travail. Donc, je ne sais pas si tu peux m'éclairer exactement sur le collège sur lequel ça passe.

M. LE PRÉSIDENT. Oui merci Daisy. Smaïl.

M. DJÉBARA. Pour compléter. J'entends effectivement ce qui vient d'être dit. Il y a entre l'apprentissage du poste de travail qui paraît logique et ce n'est pas le sujet. Le sujet est vraiment sur les parties communes, les sanitaires, des choses de genre. La difficulté nous est remontée sur le terrain, sur le collège Anceau de Garlande, où le directeur de la SEGPA, - je t'avais transmis effectivement ses réflexions et sa gêne sur les difficultés rencontrées, auxquelles il n'a pas eu de réponse. Il avait écrit par les services depuis le mois de septembre. Il y a eu un questionnaire qui a été envoyé à l'ensemble des directeurs de SEGPA pour effectivement essayer de faire un point là-dessus auquel il n'y a pas eu de retour. Donc c'est pour ça qu'on s'est permis autour de cette délibération de faire un focus là-dessus parce que c'est un vrai sujet et ce n'est pas aux élèves de SEGPA de nettoyer les parties communes sous réserve de l'apprentissage. Il y a l'apprentissage technique du poste de travail. Là-dessus, je pense qu'on est communément d'accord de la nécessité d'être rigoureux. Cependant le reste, comme les autres collégiens au même titre sur les parties communes, là, la difficulté est que la gestionnaire de ce collège-là refuse qu'il y ait du personnel qui aille sur les parties communes pour nettoyer ce qu'il faut.

M. LE PRÉSIDENT. Oui Ugo.

M. PEZZETTA. Quand on fait un apprentissage technique, or tout dépend évidemment du métier, mais pour avoir une SEGPA sur ma Commune où ils font la restauration et la menuiserie en restauration. Ce n'est pas la femme de ménage qui vient nettoyer ce que le personnel de la cuisine ou de la salle a sali. Parties communes y compris. Quand vous travaillez dans un restaurant ou dans un hôtel, le personnel du restaurant doit être capable de faire le ménage également des parties communes. Ça fait partie de l'apprentissage. Ce n'est pas une tâche que de faire le nettoyage. Alors, les postes de travail c'est *a minima*, mais également sur les parties communes quand on travaille dans une menuiserie. Vous m'excuserez mais là aussi il n'y a pas des personnes. L'entreprise n'a pas une personne dédiée pour faire le ménage. Tout comme dans un atelier de mécanique il y a des parties communes. On n'embauche pas une personne dédiée pour faire le ménage d'autant que des apprentis fassent également le ménage de leurs parties communes. Personnellement ne me choque pas et je trouve ça même bénéfique pour les élèves.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl.

M. DJÉBARA. Oui, merci Monsieur le Président. Ugo, je ne peux pas te laisser dire ça, parce que les élèves dans leur apprentissage sur les parties communes quelles qu'elles soient. Là j'ai l'impression qu'il y a une distinction. Les élèves qui sont en apprentissage classique vont aux toilettes comme les autres ne sont pas contraints et même si l'apprentissage est on va dire un peu moins technique, mais plus littéraire, ils n'ont pas à faire ce genre de tâche. J'ai le sentiment au regard de ton propos notamment qu'il y a vraiment une distinction qui n'est pas acceptable. Sur les parties communes, notre philosophie, c'est les élèves les collégiens de SEGPA qui sont en apprentissage n'ont pas à nettoyer leurs parties communes (sanitaire etc.). Ça ne nous paraît qu'une question de bon sens et je ne peux pas laisser passer. Ce que tu dis n'est juste pas possible.

M. LE PRÉSIDENT. Ugo.

M. PEZZETTA. Juste pour répondre. Je ne fais absolument aucune distinction. Effectivement on n'a pas du tout le même point de vue et ça on a le droit ça fait avancer les débats, mais je ne fais pas de distinction entre les élèves du technique et les élèves d'un autre cursus. Seulement, je suis désolé, dans la vie professionnelle c'est comme ça que ça se passe.

M. LE PRÉSIDENT. Oui on va mettre un terme au débat je dis simplement que moi non plus je ne fais évidemment aucune distinction, mais que je me dis même que dans l'enseignement général les jeunes et les enfants nettoieraient parfois leurs parties communes. Ça aurait un mérite c'est que les parties communes seraient probablement mieux entretenues et que ça apprendrait la citoyenneté. On l'a tous fait à l'armée pour ceux qui ont fait leur service et ça ne nous a pas fait de mal. Pierre.

M. BACQUÉ. C'est tout ce que je voulais dire. Vous venez de le dire à ma place et lorsque j'entends dire on va les contraindre or ce n'est pas à eux. Ça veut dire que dès l'apprentissage, on apprend à nos jeunes - qu'on le veuille ou pas -, qu'il y a des métiers plus ou moins nobles et d'autres qui ne le sont pas du tout. Or, dans la vie professionnelle, nettoyer ses propres parties communes ne fait de mal à personne et au contraire apprend aux gens à être un peu plus propre et que ce travail est aussi respectable qu'un autre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. On va clore le débat si vous permettez que le sujet. On ne va pas faire un quart d'heure de discussion sur la pédagogie. Donc le débat est clos. Je mets au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 2/02 qui... Vincent.

M. ÉBLÉ. Avant de passer au point suivant, je voulais profiter de l'examen de ce point 2/01 relatif au personnel départemental pour vous informer de la situation douloureuse dans laquelle se débat une de nos cadres actuellement que beaucoup d'entre vous malheureusement n'ont pas eu la possibilité de connaître, car elle est en arrêt longue maladie depuis plus de trois ans en raison d'un cancer il s'agit de notre Directrice en titre de l'aménagement. Si le poste est actuellement occupé par intérim par Frédérique GABLIER-DAUTRY, Coralie DESHAYES est en effet atteinte d'un cancer depuis plusieurs années. Et les informations que sa famille et ses proches nous ont transmises récemment sont extrêmement alarmantes quant à sa situation de santé et je voulais simplement ne pas laisser l'occasion de cette séance pour profiter de mentionner cette situation et de vous dire le caractère extrêmement difficile dans lequel Coralie désormais se débat, si je puis dire puisque les médecins ont décidé de la placer en sommeil artificiel de façon verbale.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent, je vais me permettre sur ce sujet de t'interrompre pour deux raisons. La première c'est qu'évidemment on est au courant et on y est sensible, mais je suis - je ne te cache pas choqué - et le terme et n'est pas trop fort que la situation de santé personnelle d'un agent soit évoqué en pleine séance. Je ne verrais aucune difficulté à ce qu'on en parle. J'ai toujours dit que ma porte était ouverte. Et il y a une situation qui ne serait pas prise en compte convenablement il faut venir m'en parler mais honnêtement évoquer une situation de santé avec la maladie en pleine séance je trouve ça choquant et je passe la parole à Yves Giono qui est médecin et qui je crois est aussi choqué que moi.

M. JAUNAUX. Il y a de quoi être choqué. On ne doit pas présenter la maladie des gens. Je l'avais déjà dit il y a quelques années lors d'un débat ici où on citait la maladie des gens c'est inadmissible. Ça ne se fait pas il y a un secret des gens qu'on doit jamais parler de la maladie des gens en séance.

M. LE PRÉSIDENT. Pour le reste évidemment à ta disposition pour en parler le cas échéant. Ça n'appelle évidemment pas de débat quel qu'il soit. Donc je propose qu'on s'en arrête là.

M. ÉBLÉ. J'entends très bien, mais comme elle ne s'est jamais cachée de sa situation médicale ni ses proches je pensais pouvoir en faire état ici pour que chacun soit informé.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas vraiment le lieu. Je propose qu'on mette un terme sur ce sujet-là. Et on passe au 2/02 qui est le programme de titularisations d'agents contractuels et je passe la parole à Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Alors, le Département a ouvert à plusieurs agents contractuels l'accès à un emploi titulaires. 14 agents se sont présentés aux réélections professionnelles organisées dans ce cadre pour l'année 2017. Six candidats ont été reçus. Afin de permettre aux agents non reçus de se présenter aux examens, il est proposé d'ouvrir huit nouveaux postes à la titularisation en 2018, soit 4 postes d'attaché, deux postes de techniciens, un poste de psychologue et un poste d'assistant socioéducatif. Ce programme pluriannuel de titularisation adopté en 2007 sera donc complété comme je viens de vous le dire en ouvrant huit nouveaux postes pour 2018. Il conviendra également de signer la convention de partenariat avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des sélections professionnelles de la collectivité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Andrée. Patrick SEPTIERS pour la commission des Finances.

M. SEPTIERS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des prises de parole ? qui votent contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/03 et c'est toujours Andrée ZAIDI qui rapporte.

Mme ZAIDI. La mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations que l'on appelle PPCR a pour objet de revaloriser la carrière des agents par la modification des grilles indiciaires des cadres d'emploi et des modalités d'évolution au sein de ces derniers. Pour la catégorie C, sont concernés les cadres d'emploi suivants : adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints techniques des établissements d'enseignement, agents sociaux, adjoints du patrimoine, opérateurs des APS, adjoints d'animation. L'évolution majeure mentionnée par le décret porte sur la structuration des cadres d'emploi avec la fusion des deuxième et troisième grades. Ainsi pour tous les cadres d'emploi du personnel du Département, le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions exigées pour cet avancement d'un taux de promotion. Compte tenu de ces éléments il est proposé de fixer les taux de promotion suivants : pour les premiers grades d'avancement des cadres que je vous ai cités en préambule 50 % au titre de la voie au choix avec 100 % au titre de la voie avec examen professionnel et pour les seconds grades d'avancement des cadres 30 % au titre de la voie au choix.

M. LE PRÉSIDENT. Merci André pour. Il n'y a pas de rapporteur de la commission. D'accord. Des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04. Toujours André ZAIDI sur l'organisation du comité technique.

Mme ZAIDI. Les prochaines élections professionnelles qui se tiendront le 6 décembre 2018, avant ces élections les collectivités doivent redéfinir l'organisation de leurs instances consultatives et notamment le nombre de leurs membres, le maintien du paritarisme et le nombre du comité d'hygiène et de sécurité. Outre le renouvellement des mandats aux commissions administratives paritaires CAP, comités techniques CT, comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail CHSCT, ces élections viendront également instituer une nouvelle instance dédiée aux agents contractuels. La Commission consultative paritaire CCP. Concernant les modalités d'organisation, ces dernières sont directement énoncées au sein des décrets afférents à cette instance. Ces textes imposent notamment l'adoption d'une délibération pour statuer sur la composition et le fonctionnement du CHSCT et du CT. Pour le comité technique, on vous propose la création d'un comité technique unique le maintien du nombre de 15 représentants titulaires et d'autant de suppléants, ainsi que le maintien du paritarisme avec un nombre de 15 représentants de la collecte pour la collectivité. Pour le CHSCT, création d'un CHSCT unique ayant son siège à l'hôtel du Département comportant dix représentants titulaires du personnel et autant de suppléants, ainsi que le maintien du paritarisme avec un nombre de dix titulaires représentants de la collectivité et le maintien du recueil de l'avis des représentants de la collectivité pour ces deux mêmes instances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci chère Andrée. Pas d'intervention de la commission des finances. Des prises de parole ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport deux 2/05, concernant la cession de deux parcelles bâties à Ocquerre et à La Ferté-Gaucher. Et c'est Anne-Laure qui nous rapporte le dossier.

Mme FONTBONNE. Le Département est propriétaire de deux parcelles bâties à Ocquerre et à la Ferté-Gaucher formant avec des terrains appartenant à l'Etat des ensembles immobiliers anciennement affectés à l'exploitation des routes. Les domaines ont estimé ces biens 38 000 euros pour la parcelle située à Ocquerre et 34 000 euros pour la parcelle située à la Ferté-Gaucher. Il est proposé de céder ces terrains par adjudication conjointement avec l'Etat et de confier ses ventes à une étude notariale de Melun.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Sandrine SOSINSKI pour la commission des finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme. Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine. Des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au nous passons au 4/01, concernant la révision du programme départemental d'insertion, un sujet évidemment essentiel et je passe la parole à Bernard COZIC.

M. COZIC. Merci Président, bonjour à tous. Conformément à sa volonté affirmée depuis 2015 de faire de l'insertion par l'emploi une de ses priorités et en lien avec sa politique du juste droit, le Département a souhaité revoir le programme départemental d'insertion actuel. Celui-ci avait été adopté en février 2015. Donc pour la période 2018-2020, ce document formalise les orientations en matière d'insertion des BRSA et définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel et planifie les actions correspondantes des principes définissant ce PDI sont les suivants : poursuite de la politique du juste droit, renforcement du lien entre les entreprises et l'action des BRSA et rendre le BRSA acteur de son insertion. Ce rapport propose ainsi sept orientations c'est à dire la diffusion de l'esprit du juste droit sur le volet accompagnement, le renforcement des liens avec l'activité économique pour une approche métier et filières, le développement de l'offre d'activités et de l'implication citoyenne des BRSA, le développement d'offres d'insertion dédié aux publics particuliers, l'harmonisation des pratiques des équipes pluridisciplinaires territoriales, c'est-à-dire, EPT, l'amélioration du pilotage des dispositifs pour mettre en adéquation l'offre d'insertion et les besoins, l'amélioration de l'information des usagers et voici Président, ce premier sa première révision de ce programme départemental d'insertion.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Patrick SEPTIERS pour la commission des finances.

M. SEPTIERS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des prises de parole ? Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Je vous remercie. Toujours la même logique de culpabilisation qui se fait jour au travers de cette révision du programme départemental d'insertion. D'une part, il y a beaucoup de choses qui restent relativement mal définies qui vont être définies au fur et à mesure du temps et qui nous posent des questions sur les droits que pourront avoir notamment les bénéficiaires du RSA. Mais en l'occurrence ce nouveau programme départemental nous a beaucoup interrogé au regard d'une petite incise qui marque développer l'offre d'activités et l'implication citoyenne pour les publics en insertion sociale comme le bénévolat ou les activités citoyennes. Nous ne saurions trop vous avertir que la tentative par le Département du Haut-Rhin qui était de conditionner le versement de l'allocation du RSA à la réalisation de tâches à titre gratuit a été jugée illégale par le Conseil d'Etat. Alors certes là vous voulez développer l'offre d'activités et non la rendre obligatoire. Mais cela nous interroge, puisque le bénévolat a une définition qui repose sur le libre engagement de chaque individu et ne saurait être imposé sans en dénaturer le sens. Ne confondons pas la recherche d'engagements réciproques entre la Collectivité et les bénéficiaires des aides de solidarité nationale avec une stigmatisation des individus voire la volonté d'un certain contrôle social de leur activité. Le RSA est une expression de la Solidarité de la nation envers ceux qui connaissent de grande précarité et non l'inverse. Nous aurions préféré que vous répondiez aux défenseurs des droits qui alertent sur le taux de non-recours extrêmement important. Il y a des milliers de personnes qui pourraient prétendre au RSA et qui ne le font pas et en l'occurrence on ne voit rien qui est défini dans ce programme d'insertion pour pouvoir améliorer ce taux de recours.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Julie j'entends bien ce que vous venez de nous dire. On est dans des positions de principe et dans des pétitions de principe. A aucun moment dans l'esprit du Département de Seine-et-Marne, il a été envisagé d'imposer du bénévolat qui s'il est imposé n'est évidemment plus du bénévolat. En revanche dire que pour retrouver une place dans la société un engagement au service de la société a un sens, oui ce n'est pas déroger à la dignité

c'est au contraire à la mettre en avant. La valeur de notre majorité et les idées que nous portons c'est quoi, c'est de dire que le RSA c'est effectivement la solidarité de la nation, mais que la solidarité de la nation elle doit avoir une finalité. C'est remettre les hommes et les femmes debout et c'est vraiment ma conviction profonde et remettre les femmes et les hommes debout dans une société c'est leur redonner l'opportunité d'avoir un emploi, parce qu'on n'est pas debout quand on dépend d'une subvention et mon engagement, l'engagement de ce Département est de tout faire pour avoir de l'insertion par l'emploi parce que notre succès est ce qui nous rendra fier. C'est des hommes qui ne bossent pas qui pourront demain bosser parce que le Département leur aura donné les moyens de bosser. C'est ça ma philosophie c'est ça mon engagement et vous verrez dans les semaines qui viennent. On y travaille ça été engagé conjointement avec Laurence PICARD que je veux saluer à cette occasion, parce que c'est un travail qu'on a commencé ensemble et qu'on va achever. Sur l'insertion par l'emploi on ait des avancées considérables avec des annonces dans les semaines qui viennent en termes de moyens. Le but est que les gens retrouvent un emploi. Point barre. Voilà notre objectif et note finalité, je vous remercie. Marianne.

Mme MARGATÉ. Je pense que la volonté de tout le monde ici, c'est qu'en effet les gens se remettre debout relèvent la tête et retrouvent la dignité de la dignité. On l'a déjà dit ici, mais être allocataires du RSA. C'est extrêmement pénible pour des personnes qui touchent que 500 euros par mois et qui ont des multiples difficultés et je pense qu'en effet l'objectif c'est de sortir du chômage retrouver un emploi, c'est de sortir de la pauvreté, c'est de sortir de l'exclusion et de l'isolement dans lequel les allocataires du RSA se retrouvent, c'est cet ensemble-là. Moi je reviendrai sur ce PBI pour dire plusieurs choses : je trouve qu'il y a toujours un déséquilibre très clair entre les objectifs que vous affichez, pour appliquer votre juste droit. Je citerai le chiffre très précis qui dit que l'estimation de 7,640 millions d'économies réalisées sur cette période sur l'ensemble des bénéficiaires grâce à la suspension de droit. Comme si on s'en félicitait, je pense que dedans il y a des vrais fraudeurs. Je pense que dans la grande majorité ce sont des gens qui ont perdu leur droit et qui l'ont j'espère retrouvé depuis, et qui sont tombés un peu plus dans la pauvreté et l'exclusion, parce que quand on regarde les chiffres, - je l'ai déjà dit -, des associations caritatives de notre Département. C'est là qu'ils sont. Ils ne sont plus dans les CCAS ils vont là. C'est là le dernier maillon avant de disparaître des radars de tous. Donc là il y a un objectif chiffré et on s'en félicite de faire autant d'économies sur le dos des allocataires. Par contre, je trouve que ce PDI n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être puisque vous parlez d'accompagnement d'accès à l'emploi je partage mais dans ce cas-là, donnons-nous les moyens de le réaliser réellement. Sur le volet insertion qui est d'une des orientations de ce document, il est souligné le déficit d'offre mobilisable que la totalité des places en actions d'insertion représentent 10 %. Il n'est proposé aucune action pour renforcer les actions d'insertion et c'est pourtant là que ça se joue. Je partage avec vous c'est là que ça se joue. Et à mon avis je pense que la mise en place de ce bénévolat c'est un palliatif très clair un palliatif pour s'affranchir d'un plus fort engagement sur les actions d'insertion. Ça a été dit par Julie l'exemple du Haut-Rhin doit être en tête. Le préfet du Haut-Rhin avait même rappelé que le RSA est avant tout une mesure sociale visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion puisque c'est lui qui avait d'ailleurs fait annuler la délibération du Conseil départemental d'imposer sept heures de bénévolat obligatoires. J'espère que ces heures de bénévolat librement débattues, c'est répété d'ailleurs à deux reprises parfois quand c'est trop répété dans une note, ça prouve que l'on n'en est pas complètement convaincu, ne seront pas inscrits dans le contrat d'engagement réciproque. Et qu'elles ne donneront pas lieu à suspension de versement de RSA parce que là on n'est plus du tout dans le bénévolat. J'attire l'attention sur cette question des remarques annexes, pas complètement annexes, concernant le lien avec le milieu économique, on parle de l'aide à domicile. L'aide à domicile, c'est un secteur très important, on en est tous convaincus, mais ce

sont des métiers difficiles, isolés, peu payés, dans des structures très fragiles, où la précarité est forte. Je pense que mettre des gens en situation difficile dans des secteurs aussi fragiles et on le sait bien ici quand on voit comment certaines associations sont en train de se casser la figure dans l'aide à domicile, il faut être particulièrement attentifs. L'aide à domicile n'est pas la panacée seule, ça doit être réalisée par des personnes formées on accompagne nos personnes âgées et au moins on doit y mettre les moyens et la formation, pour que les salariés qui le fassent le fassent bien dans leur intérêt et dans celui des personnes âgées. Une autre chose, vous parlez de public particulier, des besoins particuliers. Je pense que les femmes cumulent en situation de RSA parfois des situations extrêmement complexes de pauvreté parfois de familles monoparentales, de pauvreté, des questions de garde d'enfants et qu'il faudrait porter une action particulière sur la question de l'insertion des femmes allocataires du RSA qui sont parfois à faire face à des difficultés cumulées. Voilà mes remarques nous voterons contre également ce PDI, puisqu'il y a trop de trop de réserves fortes pour que nous puissions l'approuver.

M. LE PRÉSIDENT. Pierre BACQUÉ.

M. BACQUÉ. Oui, je voudrais juste intervenir sur ce qui vient d'être dit à propos de l'aide à domicile. Je suis Président fondateur d'une association d'aide à domicile le SiamPADH qui fait à domicile le portage de repas depuis maintenant 17 ans et c'est loin d'être un travail précaire. C'est au contraire un travail d'avenir puisque non délocalisable et surtout lorsque l'on sait qu'un enfant actuellement sur deux qui naît aujourd'hui atteindra cent ans. Donc c'est un métier en plus, sachez Madame que dans mon association, la formation est permanente, car l'aide à domicile, et vous parlez des associations, les associations sont remarquables par rapport au secteur marchand qui lui, fait un peu n'importe quoi. Donc ne parlez pas des associations. D'une façon générale, sachez que nous sommes sous contrôle du Conseil départemental, que la formation est permanente et que c'est loin d'être un métier précaire. Pour moi c'est un métier au contraire très noble qui demande un dévouement et qui demande de grandes compétences. Merci mais je sais qu'on n'est pas polémique juste rectifier ça.

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez, je vous propose qu'on mette un terme au débat sur le sujet. Je finis simplement sur trois points. Un concernant les bénéficiaires du RSA qui ont été radiés. Il ne vous échappera pas que ça ne se fait pas instantanément, il y a un passage en équipes pluridisciplinaires, il y a le CDC RSA, il y a un taux de recours extrêmement faible et il y a les services qui relancent régulièrement. Ça c'est la première chose que je veux dire. Donc on n'est pas dans un régime de sanction, que de toute façon la réglementation ne permettrait pas, mais évidemment ce n'est pas l'esprit du Département. Le deuxième point c'est que contrairement à vous, je crois beaucoup que l'aide à domicile est à la fois un métier d'une extrême dignité absolument indispensable et que malheureusement on n'a pas encore trouvé la solution en Seine-et-Marne pour n'avoir que des métiers d'ingénieurs. Ça serait peut-être mieux, mais en tout cas on ne peut pas le faire. Ce que je veux dire c'est que c'est effectivement ce que certains ont appelé la *silver* économie. Mais en tout cas cette réalité du vieillissement de la population qu'on connaît peut aussi être une source d'opportunités et d'emplois qu'il faut absolument qu'on ait à l'esprit. Le troisième point et j'en finirai là c'est que l'un des problèmes de notre Département, probablement plus que d'autres Départements c'est qu'on a des gisements d'emplois qui ne sont pas exploités. On a des entreprises nombreuses qui n'arrivent pas à recruter et pas à des niveaux bac+5. Moi je vous parle de mon expérience et de mon canton. Vous prenez des sociétés comme FM-Logistics qui recrute en CDI niveau troisième. Vous avez les brioches Pasquier qui ont une centaine de CDI à recruter, où ils n'arrivent pas à les trouver. Vous avez dans un canton voisin, une boîte comme Silec qui a une centaine de CDI dans l'industrie de vrais métiers, des CDI pas uniquement des postes d'intérimaires derrière une caisse. Toutes ces entreprises-là recherchent des salariés et n'en trouvent pas et je prends ces exemples là parce que je les connais donc le rôle du Département c'est quoi ? C'est quand on a

des bénéficiaires du RSA qui sont à proximité, de faire en sorte que l'offre et la demande se rapprochent de faire en sorte qu'on ne fonctionne pas par pré-requis mais qu'on fonctionne par compétences et par capacité à occuper les tâches. C'est le travail qu'on a lancé avec Laurence PICARD que l'on va continuer et qu'on va mettre en œuvre. Maintenant je mets aux voix ce PDI. Qui est contre ? Qui s'abstient. Il est adopté.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux 4/03 et qui répond justement aux préoccupations de Marianne MARGATÉ concernant les partenariats avec les difficultés des femmes qui peuvent être victimes de difficultés et... Ah oui, excusez-moi. Merci pour cette remarque je suis allé plus vite que la musique donc le 4/02 qui est le bilan de l'année 2017 du juste droit qui va être présenté par Bernard COZIC.

M. COZIC. Merci Président. Donc ce bilan du juste droit. Face à l'augmentation constante du nombre d'allocataires du RSA, le Département s'est engagé depuis 2015 dans une politique nouvelle l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en faveur du juste droit. La politique du juste droit du Département porte ses fruits. Aujourd'hui, nous en avons la preuve puisqu'au-delà des économies des versements, il y a surtout l'accompagnement des bénéficiaires. Le Département redynamise un dispositif essentiel aux personnes en situation de précarité 71 % des bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle emploi sont effectivement inscrits sur les listes de demandeurs d'emplois. A l'entrée dans le parcours, un professionnel de l'emploi ou de l'insertion relevant d'une maison départementale de solidarité ou d'une association d'accompagnement vers l'emploi ou de Pôle emploi réalise un diagnostic et réalise des objectifs en fonction de la situation du bénéficiaire. Il s'agit d'un engagement qui se matérialise par un contrat signé. Ce référent unique a pour responsabilité d'orienter au mieux les personnes en travaillant au plus près de leurs besoins et de leur quotidien. 9600 bénéficiaires du RSA accompagnés étaient sans référent connu fin 2015. Des réunions de situations animées par des contrôleurs du service gestion de la location de la DIHC, suivi de rendez-vous individuels ont eu lieu sur 2016-2017. En 2017, 4213 personnes ont été convoquées et 977 rendez-vous individuels ont été mis en place suite à l'absence sur des réunions de situations. A ce jour il reste 55 bénéficiaires du RSA à rencontrer. Dans le cadre de cette nouvelle politique, la Commission départementale de coordination du RSA est composée de principaux partenaires du Département. Elle agit pour renforcer la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et la vérification des démarches engagées par ceux-ci. 26 491 BRSA accompagnés par référent unique à ce jour soit 87 % des BRSA soumis à droits et devoirs contre 69 % en décembre 2015. La politique du juste droit a permis la mise en place d'actions concrètes telles que des rallyes emplois au sein des missions départementales de solidarité ou de locaux prêtés à la structure travail entraide, ainsi qu'un accompagnement des travailleurs non-salariés grâce à l'APSFI et assure la promotion et soutien de l'initiative économique qui est chargée de l'étude de la viabilité des projets économiques des RSA, des travailleurs non-salariés. Le Département facilite donc la réinsertion professionnelle par sa politique du juste droit et poursuit l'insertion des BRSA sur l'activité économique. Nombre de situations étudiées 2 022 en 2017 moins 3,996 391 millions dépenses d'allocations en moins depuis 2016. C'est une comparaison entre 2017 et 2016. 9,114 millions euros, c'est l'impact financier global de la politique du juste droit de mars 2016 à janvier 2018. C'est dans cette perspective d'accompagnement des BRSA que le Département a décidé de mettre en place une plateforme vers des job77 destinée à recueillir les demandes d'emploi et les CV des BRSA et d'identifier simultanément les propositions d'emploi des entreprises. Il s'agit d'une mise en relation entre ces demandes et ces propositions. Cet outil sera destiné aux BRSA visant l'insertion professionnelle. En parallèle un dispositif aux IOD77 sera mis en œuvre pour l'accès direct à l'emploi durable. Il s'agit d'une démarche innovante, une méthode qui permet d'accompagner, d'insérer durablement des personnes en précarité en forgeant une coopération avec les recruteurs qui ont besoin de main d'œuvre motivée. Je ne pourrai pas finir cette présentation de ce bilan sans remercier notre collègue Laurence PICARD qui a travaillé sur les trois dernières années à cette réussite. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Des prises de parole, Julie qui veut parler en premier ? Marianne.

Mme MARGATÉ. Vous regardez toujours de haut en bas on a remarqué. Quelques questions sur ce bilan. En ce qui concerne l'orientation des allocataires vers un référent on peut noter que les maisons des solidarités le pourcentage est passé de 17,2 % en 2016 à 21 en 2017 au 1er janvier 2018 à près de 25 %. Une augmentation en pourcentage constante et en nombre de personnes suivies également. Je pense que l'on peut espérer que les moyens humains soient à la hauteur de cette charge accrue de travail alors que les MDS sont déjà sous de fortes tensions. Je voulais également avoir des précisions sur des questions de taux de contractualisation qui sont de 41 % pour les allocataires orientés vers les AVE et de 52 % vers les MDS. Un taux de contractualisation qu'on pourrait juger plutôt limité. Je voudrais en savoir les raisons est ce que c'est par manque d'offres d'insertion comme on vient de le voir dans le précédent rapport par des fils actifs trop importantes. Et d'ailleurs ce qui justifierait le fait que l'on a augmenté le nombre, on a limité juste par contre le nombre de dossiers suivis par les référents des AVE pour justement qu'ils puissent mieux en assurer l'accompagnement, donc je voulais avoir des précisions sur le montant de ces taux de contractualisation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois qu'on a monsieur Delcroix qui est ici parmi nous qui va pouvoir répondre avec toutes les compétences techniques qui sont les siennes.

M. DELCROIX. Bonjour, sur les taux de contractualisation, il y a un premier phénomène, on a augmenté l'orientation des bénéficiaires vers les référents uniques donc des portefeuilles plus importants, donc des fils actives plus importantes. Il y a un décalage le temps que les bénéficiaires soient rencontrés que le contrat soit établi, enregistré. Donc on est dans cette période de décalage. Là vous avez des chiffres à fin décembre, depuis les taux de contractualisation se sont améliorés et on porte une attention à ce qu'ils s'améliorent. Vous avez bien vu aussi l'incidence sur les AVE en 2017 ont eu un afflux de bénéficiaires d'où lors du dernier appel à projets qui est passé à l'individualisation dernièrement lors d'une dernière séance, le principe qui a été posé on est en train d'animer avec chaque association d'accompagnement vers l'emploi pour discuter avec chacune d'entre elles des niveaux de files actives, réalistes et les moyens par lesquels on va arriver à maintenir ces files actives. Les constats que vous avez faits, on les a faits aussi. Les mesures sont en train d'être prises pour retrouver au sein des structures référentes des conditions d'accompagnement qui soient plus propices à un travail de qualité. C'est aussi pour cela que les volumes de financement aux AVE qui ont été individualisés ont été augmentés. On est passé sur une augmentation de masse à 2,8 millions. Globalement le financement des AVEC. Alors qu'il était antérieurement on a rajouté 400 000 euros. On adapte progressivement le dimensionnement du dispositif d'accompagnement à une dimension qui est désormais plus importante qu'elle n'était avant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Julie, maintenant.

Mme GOBERT. Evidemment je vais faire très court puisque beaucoup de choses ont été dites auparavant. Ce bilan qui aurait pu se faire en trompette nous pose plusieurs questions à la fois sur des principes qui sont marqués mais sur lesquels nous sommes revenus. Il ne fait pas état d'une chose qui est relativement importante et qui est aussi la reprise économique et donc le fait qu'il y a plus d'emplois qui sont créés et qui permettent, ne nous voilons pas la face aussi l'intégration des bénévoles et des chercheurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA potentiellement. Je me permets une parenthèse aussi par rapport aux précédents débats que nous avons eus. Il faudrait cesser les faux procès et les jugements de valeur entre... Nous ne faisons aucune distinction des gens entre eux, par rapport à leur métier, leur statut ou leur condition. C'est ce que nous rappelons en fait, de fait à chaque fois. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas d'autre prise. Pas d'autre prise de parole. Je mets donc ce rapport au vote... Je vous demande de prendre acte de pardon.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. 4/03. C'est Anne-Laure qui va nous en parler.

Mme FONTBONNE. Le chef de file de l'action sociale, le Département accompagne au sein des Maisons départementales des solidarités, les personnes en situation de fragilité, qu'il s'agisse de difficultés financières, de difficultés liées à l'accès au droit, ou à des situations familiales complexes. Dans ce cadre, les services départementaux accompagnent les personnes victimes de violences intrafamiliales. Conscient que la question du logement et de l'hébergement est primordiale dans un parcours de sortie des violences conjugales, le Département a initié en mars 2017 un nouveau dispositif permettant d'ouvrir le contingent de logements départemental aux personnes victimes de ces violences et de les reloger le plus rapidement possible. Ce nouveau dispositif s'appuie sur deux associations SOS femmes 77 et le Relais solidarité femmes 77. Depuis un an, il a déjà permis le relogement de 12 ménages. Au vu de l'impact positif de ce dispositif, il est proposé de renouveler le partenariat avec les deux associations SOS femmes 77 et le Relais solidarité femmes 77 pour une durée d'un an.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Non, il n'y a pas de commission des finances encore une fois. Des prises de parole. Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Très brièvement. C'est bien ce dispositif et la démonstration que ça fonctionne et c'est une très bonne chose. En effet, il permet de fluidifier les sorties de trajectoires difficiles de ces femmes vers un dispositif de droit commun et c'est très bien que le Département travaille avec les associations dans ce sens pour retrouver le droit à un logement durable dans des conditions normales. Après un parcours difficile, c'est une bonne chose que ce dispositif et qu'il se déploie un peu plus en lien avec ces associations. Je voudrais de manière un peu incidente poser la question sur... on l'a déjà posée, Monique je crois l'a posée lors d'une précédente séance sur l'engagement financier du Département auprès du CIDFF Essonne, puisque vous le savez peut-être, certains élus, - je pense ici -, accueillent des permanences dans leur Commune de cette association qui offrent des permanences juridiques pour les femmes victimes de violences et qui reprend le CIDFF Essonne reprenant l'activité auparavant occupée par le CIDFF 77, mais qui est en liquidation judiciaire. Donc je voulais avoir confirmation de l'engagement pour cette année du Département sur ce dossier et son financement qui avait été annoncé par Mme PICARD, d'ailleurs comme toujours réservée pour le CIDFF Essonne dont les permanences reprennent début mai. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. À ma connaissance, il n'y a pas de problème particulier sur ce sujet-là. Mme Villedieu.

Mme VILLEDIEU. La somme est bien inscrite au budget 2018 en reconduction de celle inscrite en 2017 les services participent aux réunions pour assurer la continuité d'activité.

M. LE PRÉSIDENT. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Il y avait quand même un petit problème c'est que le CIDFF 91 ne proposait pas de couvrir l'ensemble des permanences du territoire de Seine-et-Marne. Il y avait une réflexion qui était engagée avec eux. Je ne sais pas où on en est, pour exiger ou essayer d'élargir parce que tout le territoire Est et Sud-Est du Département territoire le plus rural n'était pas pris en charge.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour cette précision.

Mme VILLEDIEU. ...rapport en juin sur la situation.

M. LE PRÉSIDENT. En tout cas, le sujet est suivi vous tient et on vous tiendra informé. Merci à vous tous. Je mets donc aux voix qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. 4/04 qui concerne la subvention 2018 à l'association Afile 77 et le rapporteur en est Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, Président de l'Association pour le financement des initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne Afile 77 a pour objectif de soutenir les projets de création d'entreprises portés par les demandeurs d'emploi. On nous fait le bilan 2017 et les perspectives pour 2018 et on nous parle des subventions notamment un accompagnement des bénéficiaires du RSA créateurs de leur propre emploi pour 99 000 euros avec plusieurs étapes une étape un accueil avec un objectif de 150 bénéficiaires du RSA à accompagner, une étape 2 d'appui au montage et au financement, un objectif de 40 bénéficiaires accompagnés et 12 actions de promotion sur les dispositifs de création d'entreprise auprès des référents RSA. Enfin une aide à la création de son propre emploi pour 30 000 euros avec un objectif de 20 projets à financer en 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. Cathy BISSONNIER pour la commission des Finances.

Mme BISSONNIER. Oui, Président donc avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci chère Cathy. Des prises de parole non. Qui vote contre ? qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/05. C'est Isabelle RECIO qui nous le rapporte.

Mme RECIO. Oui. Alors ce 4/05 dit que la protection maternelle et infantile est une compétence médicosociale du Département qui met en œuvre des actions de prévention au bénéfice de l'ensemble de la population seine-et-marnaise. A ce titre les professionnels de la PMI sont amenés à pratiquer dans le cadre de leurs consultations, des examens et activités pouvant faire l'objet d'un financement par les organismes d'assurance maladie. Ces remboursements représentent une recette annuelle estimée à 65 000 euros. En 2018, il est apparu nécessaire d'actualiser les précédents accords. Outre les examens réalisés dans le cadre des consultations pré et post natales les examens pour les enfants de moins de 6 ans, les consultations de planification familiale, les vaccinations obligatoires, la nouvelle convention prévoit dorénavant la prise en charge des frais liés à la contraception pour les mineures âgées de moins de 15 ans et non plus seulement à partir de 18 ans, des consultations et des plombées de dépistage du saturnisme, l'actualisation des actions de prévention médicosociale a mené conjointement sur les thématiques nationales retenues par l'assurance maladie. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isabelle. Des prises de parole ? qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme BEAULNES-SERENI. Monsieur le Président je m'abstiens en ma qualité de Présidente du Conseil de la CPAM.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord merci de le noter et j'en profite à cette occasion au nom du Conseil départemental pour adresser à notre collègue Nathalie BEAULNES-SERENI toutes nos félicitations pour sa belle élection à la Présidence de la CPAM de Seine-et-Marne. Le rayonnement de notre département en bénéficiera. Merci.

Je mets donc je mets aux voix qui est contre ? Donc on a bien noté. Qui s'abstient ? Il est adopté.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux 5/01 qui concerne la convention de financement entre le Département et 3 Moulins Habitat. C'est Sarah Lacroix qui porte ce rapport. C'est aussi une première montée en ligne. Donc, bonne épreuve du feu.

Mme LACROIX. Merci Bonjour à tous. Ça marche, oui ?

Pour lutter contre la désertification médicale notamment dans les territoires ruraux le Département a décidé de mener une politique ambitieuse, afin de faciliter l'accès de tous aux professionnels de santé. En l'absence de politique nationale d'envergure apte à endiguer ce problème de désertification et bien que cette compétence ne soit pas de notre ressort le Département prend toute sa responsabilité dans la lutte contre ce risque de santé publique. C'est ainsi qu'il accompagnera financièrement la commune de Claye-Souilly, reconnue comme zone fragile par l'ARS, pour la construction de sa maison médicale. La livraison du bâtiment est prévue en novembre 2018. Le coût de la construction s'élève à presque 3 millions d'euros. Le Département versera 300 000 euros selon des modalités prévues par la convention signée entre lui et le porteur du projet, la SA HLM 3 Moulins Habitat. La maison médicale s'étendra sur 836 mètres carrés et regroupera deux pôles l'un de médecine générale avec neuf médecins généralistes et deux dentistes l'autre paramédical avec de la kinésithérapie, de la posologie, de l'orthophonie et des infirmiers. Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier d'adopter le projet de délibération jointe au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah, pour la commission des finances Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des prises de parole ? Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Merci, Monsieur le Président. Nous sommes évidemment favorables à ce type de démarche d'accompagnement des maisons médicales. Mais là nous nous interrogeons. Et en effet, avant de voter un projet particulier en matière de lutte contre la démographie médicale enfin d'essayer de la structurer, ne faudrait-il pas que la majorité départementale présente une nouvelle politique générale du Département en la matière. En effet, ce rapport pourrait s'apparenter à une individualisation d'une délibération cadre et nous présumons qu'en votant cette convention on va créer un précédent et que tous les projets pourraient être financés sans que l'on sache vraiment comment ni au regard de quels critères. Pour nous il serait plus sage de reporter cette délibération en attendant de clarifier la politique en la matière.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne.

Mme MARGATÉ. On est en duo avec Julie aujourd'hui. Moi j'avais des questions aussi sur ce mémoire. Il est donc tout à fait possible de se faire financer des actions d'investissements dans le domaine de la santé en dehors de tout CID. On est d'accord. Enfin, c'est ce que ça acte, je voulais avoir confirmation qu'il était possible de se faire financer en dehors des CID, des investissements sur la santé parce qu'à l'inverse d'autres dossiers notamment Marne-et-Gondoire, les investissements de santé étaient à l'intérieur. Donc, je ne sais plus. C'est une première question.

Deuxièmement le sur le budget investissement santé qu'on a voté. Il s'élève à 350 000 euros. Aujourd'hui on flèche 300 000 euros sur cette action. Pourquoi pas ? Mais est ce que l'on compte en financer d'autres dans l'année. Est ce qu'on aura un modificatif, parce que si on flèche tout le budget santé qui était certes faible, alors qu'il était de 750 000 euros les années précédentes sur une seule action, je m'interroge. Donc comme c'est un vrai sujet, j'espère qu'en décision modificative on pourra permettre à d'autres projets d'être financés par le Département. Ce sont mes deux questions le budget et le CID.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, plusieurs éléments. Un élément principal, on réfléchit aujourd'hui à une définition plus précise d'une politique de santé. On examine tout ou rien n'est exclu. De principe, là on avait un projet qui était en cours depuis longtemps, on a répondu à l'urgence et donc il est soutenu. C'est la première chose.

La deuxième chose qui est un sujet qui nous préoccupe beaucoup, concernant les projets des maisons de santé de quelque nature que ce soit et de quelque forme qu'elles aient, c'est qu'il y ait des médecins pour les occuper, parce qu'on rencontre beaucoup de projets, où sur les territoires en différents endroits, où on nous annonce qu'il va y avoir un projet et au final quand les maisons ouvrent, - j'emploie maisons au sens générique sans entrer dans les différents détails -, on se retrouve finalement avec un kiné et une podologue, pas de médecins, pas d'infirmières, etc. Ce que je veux dire c'est qu'on est vraiment en amont. Moi je ne vais pas vous donner de réponses précises aujourd'hui, parce que je ne l'ai pas, mais en tout cas la préoccupation majeure du Département c'est que si on doit participer à des opérations, on ne participera qu'à des opérations à condition qu'on ait des engagements fermes de médecins, d'infirmiers qui répondent à un besoin du territoire et des engagements signés. Vous avez l'élu d'un canton avec une maison de santé formidable à Pamfou, où on a passé des mois à arriver à trouver un médecin et ça c'est fini avec des banderoles le long de la départementale pour arriver à trouver un médecin, que nous avons maintenant. On a un médecin roumain, mais il faut voir quand même les difficultés qu'on a eues donc ce que je veux dire c'est réflexion, oui, rien n'est fermé, oui mais avec une ambition c'est de ne pas partir sur des projets sans avoir la certitude qu'il soit occupé.

Celui-là oui, on a des engagements. Je passe la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Vous vous souvenez qu'on avait adopté, de mémoire, à la fin de l'année 2016 un rapport cadre pour affecter 500 000 euros au financement de ce type de projet qui ne rentre pas dans le cadre du CID. Donc vous avez parfaitement raison. Dans le cas du CID ce type de projet ne peut pas être pris en compte, mais on avait voté pour faire face à ce projet et quelques autres 500 000 euros et on utilise les queues de crédits qui ont été engagées à ce moment-là pour financer ce projet spécifique sur Clay et quelques autres. Je n'ai pas la liste précise parce que ce n'est pas moi qui suis en charge, mais on en a financé d'autres. On en a financé d'autres avec cette enveloppe de 500 000 euros.

LE PRÉSIDENT. Lorsque je vous dis qu'on y réfléchit, on y réfléchit. Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de vous en dire plus, mais en tout cas c'est évidemment une priorité pour le Département.

M. DJÉBARA. Oui Monsieur le Président, effectivement j'entends bien l'idée de la réflexion qui est en cours, mais cette délibération doit quand même faire un peu jurisprudence si je peux dire, puisque dans le cas... Si, j'ai souvenir que dans CID sur celui du Grand Paris Sud il me semble, on a financé Nandy a financé sa maison de santé si je ne me trompe pas sur les crédits du CID, alors qu'ils auraient pu l'être s'il y avait eu un dispositif ad hoc extérieur. Donc là, il y a d'autres territoires d'ailleurs qui sont... J'entends bien la réflexion en cours, mais je ne vois pas pourquoi d'autres acteurs ne seraient pas, - même s'ils garantissent derrière d'avoir des médecins -, demandeurs voilà et je ne vois pas pourquoi on ne les accompagnerait pas.

M. LAVENKA. Mais là, on n'est pas sur un porteur public.

M. LE PRÉSIDENT. C'est aussi une distinction.

M. LAVENKA. C'est pour ça que je vous ai rappelé qu'il a été votée fin 2016, une ligne de crédit pour faire face à ces situations particulières. Cette ligne, - je passe sous contrôle des services -, est aujourd'hui et la réflexion que le Président a indiqué va s'engager pour regarder de quelle manière, on traite cette problématique effectivement dans tous les CID qu'on est amené, qu'on a été amené à voter et sur lesquelles on est en train de négocier. Il y a à chaque

fois un voire deux voire trois projets de maisons de santé c'est une vraie problématique et on est en cours de réflexion.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. On passe 5/02 qui concerne le pôle santé du pays de Nemours et c'est Daisy qui nous le rapporte.

Mme LUCZAK. Fonctionnement du Pôle ; MPSU ; programme d'actions 2018

Tout à fait donc ce rapport concerne l'aide au fonctionnement du pôle de santé. Dans le cadre du dispositif d'aide au fonctionnement des MPSU - maison et pôle de santé universitaires-, il vous est proposé ici d'adopter une convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne, la faculté de médecine et l'université Paris-Est Créteil et le pôle de santé du pays de Nemours, pour un programme d'actions 2018. La convention est une durée de trois ans pour un montant maximum annuel d'aide de 20 000 euros sur la période 2018 à 2020, 20 000 euros pour le pôle de santé du pays de Nemours pour 2018. Le financement départemental permettra de financer, soit la coordination interprofessionnelle, soit de pérenniser l'un des postes universitaires mis à disposition à la maison de santé par la faculté de médecine et on espère bien aussi sédentariser quelques membres de l'université qui participent à ces maisons de santé universitaire. Je vous demande de vous prononcer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci chère Daisy. La parole est Béatrice RUCHETON pour la commission des Finances

Mme RUCHETON. Pour la commission des finances, avis conforme et pour précisions, effectivement elle est rattachée à la maison de santé universitaire de Fontainebleau qui fonctionne très bien et qui fait donc... qui commence à avoir pas mal d'antenne et nous espérons bien recueillir quelques médecins. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Prise de parole Smaïl. Le micro ne marche pas ?

M. DJÉBARA. C'est bon oui. Cette délibération fait aussi écho à la précédente et à ce qu'on vient de se dire. C'était en investissement, là on est sur du fonctionnement, mais on assiste à un besoin de préciser quand même la politique en la matière et nous on s'interroge sur l'idée, comment le Département peut accompagner cette histoire de démographie médicale des besoins médicaux, notamment au travers du rôle de Seine-et-Marne attractivité. Voilà, il y a peut-être une petite perspective là-dessus. C'est une réflexion que nous portons.

M. LE PRÉSIDENT. Aujourd'hui est en cours de prise en compte. Je ne vais pas vous développer maintenant, mais en tout cas c'est évidemment un élément essentiel dont on reparlera. Je mets aux voix qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 5/03 et c'est Martine Bulot qui nous rapporte ce rapport sur les subventions de fonctionnement à différentes associations.

Mme BULLOT. Merci Jean. Le bonjour à tous. Le Département soutient, - vous savez et encourage les pratiques sportives pardon pour tous et de tous niveaux et cette volonté se traduit par l'aide qu'il apporte aux associations sportives, têtes de réseau départementales qui développent sur le territoire des actions en faveur du sport scolaire et qui accompagnent l'organisation de nombreuses manifestations sportives. Il s'agit de l'Union nationale du sport scolaire l'UNSS et de l'association Profession sports et loisirs. Il est proposé de leur attribuer des subventions pour un montant total de 131 334 euros et dans le même temps d'approuver les projets de convention correspondant je soumetts à votre approbation.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine Sandrine SOSINSKI pour la commission des finances. **Mme SOSINSKI.** Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 5/04 concernant un logement de fonction pour nécessité absolue de service dans un collège et c'est Véronique VEAU qui rapporte.

Mme VEAU. Donc les conseils d'administration des collèges ont voté de nouvelles propositions de l'attribution de logements au titre de l'année scolaire 2017-2018. Il nous est donc proposé d'arrêter la liste des logements de fonction ouvrant droit à l'attribution de concessions de logements pour nécessité absolue de service ou, utilité de service au sein des collèges publics du Département. Vous avez la liste qui est jointe.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sandrine. Prise de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Toujours Véronique sur les prestations accessoires.

Mme VEAU. ...logement de fonction des collègues logés pour nécessité absolue de service, des prestations accessoires. Il s'agit d'un forfait correspondant à la prise en charge par la collectivité des consommations de fluides, eau, électricité, gaz, des agents qui sont logés et vous avez derrière donc les sommes qui leur sont versées.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine SOSINSKI pour la commission des finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des prises de parole non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons à la partie 6, la Culture et c'est toujours Véronique qui va nous parler d'un partenariat avec la Sacem pour le prix départemental de la chanson

Mme VEAU. Le prix départemental de la chanson de Seine-et-Marne est attentif à la production et à la création dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts plastiques et visuels et de la musique. Nous en avons déjà parlé. Donc il souhaite à ce titre encourager la jeune création, très présente en Seine-et-Marne en créant un prix départemental de la chanson qui s'appelle Paroles en scène. Pour cette première édition 2018, il est proposé de solliciter un partenariat et un soutien financier de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique. Il a un budget de 30 000 euros qui a été voté au BP 2018 pour la réalisation de cette première édition. Si la Sacem pouvait compléter, puisque comme vous le savez les gagnants seront dotés d'une subvention qui leur permettra de les aider pas financièrement. Ils n'auront pas d'argent, mais ça leur permettra de poursuivre leur carrière, au moins de démarrer leur carrière. Donc comme j'avais dit déjà en commission il y a des... tout le Département est représenté. Il y a vraiment des disparités. Il y a eu 88 dossiers qui ont été renvoyés au Département. Donc, ça fonctionne très bien et je vous invite tous au mois de juin en cuisine à Chelles, le 16 juin je crois pour venir écouter les huit candidats.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. C'est l'occasion de dire à quel point je trouve que ce projet a été une belle idée. Plus de 80 candidats venant de tout le département avec une vitalité culturelle qui vient du terrain des territoires des personnes engagées dans un processus de création. C'est assez formidable et c'est l'occasion de saluer Pierre-Marie CUNY qui a été la cheville ouvrière de ce projet. C'est vraiment la musique telle qu'on l'aime et telle qu'on la vit. Et je tenais à le dire et à saluer ce projet dont on parle dans les territoires dont on parle beaucoup. Donc merci à tous et à tous ceux qui le portent. Béatrice RUCHETON pour la commission des finances

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Qui vote... Des prises de parole ? Non. Oui Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. Je pense que c'est une très bonne initiative de favoriser la chanson, cette expression culturelle. Je ne sais pas quels sont les critères qui ont prévalu pour sélectionner, pour approuver certains dossiers. Mais je veux croire que c'est d'abord la chanson d'expression française, j'espère.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une excellente question, c'est confirmé. D'accord. Mais merci d'avoir attiré notre vigilance là-dessus. A ce jour je ne l'avais pas regardé. Donc en tout cas très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. C'est l'occasion de féliciter à nouveau Pierre-Marie CUNY d'avoir été vigilant sur ce point.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux 6/02 sur le procès-verbal de recoller dans des musées départementaux. Et c'est Isoline qui rapporte ce rapport.

Mme MILLOT. Merci Président. Donc ce rapport concerne les collections des musées de France qui font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur recollement tous les 10 ans. C'est une opération qui consiste à vérifier sur pièces et sur place la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire. Chaque campagne de recollement fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le responsable des collections. Vous avez donc joint à ce présent rapport, le PV qui concerne les collections seine-et-marnaises pour les musées des peintres de Barbizon, le musée de la Préhistoire, le musée Stéphane Mallarmé et le musée de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Je viens de me le faire préciser c'est bien une prise d'acte et donc il n'y a pas de vote formel sur le sujet ce qui paraît cohérent par rapport à la nature de la décision.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 7/01, sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2018, donc c'est Patrick Sabatier qui rapporte ce rapport.

M. SEPTIERS. Oui je vous rappelle qu'au terme de l'article L3212-1 du Code général des collectivités territoriales, notre assemblée est appelée à se prononcer sur le taux applicable en 2018 à la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est le seul impôt dont aujourd'hui nous avons la maîtrise et on vous met dans le paragraphe suivant l'évolution de la fiscalité directe des Départements, en vous rappelant que depuis 2010 la taxe professionnelle a été supprimée, 2011 des parts départementales de TH taxe foncière sur les propriétés non bâties ont été transférées au bloc communal en compensation, les départements ont reçu 48,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et une part des IFRER, impôts forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Egalement une part régionale de foncier bâti et une fraction des frais de gestion sur le foncier bâti transféré par l'Etat. On a reçu deux dotations de l'Etat, figées dans le temps donc la dotation de compensation sur la réforme de la taxe professionnelle et le Fonds national de garantie individuelle des ressources. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties l'intégration du taux régional et des frais de gestion de l'Etat s'est traduite par un taux de référence donc 2010 qui est égale à la somme du taux départemental, du taux régional et des frais de gestion cédés par l'Etat. La loi de finances pour 2016 et 2017 sera encore venue modifier l'équilibre de cette réforme avec les nouveaux transferts de compétences aux régions, la part de ces VAE est passée de 48,5 à 23,50. En 2017...

Voilà donc pour les évolutions fiscales. Tout ça pour dire qu'aujourd'hui nous n'avons plus la maîtrise que sur le foncier bâti. Un panorama de l'évolution fiscale en 2017, 15 Départements ont augmenté leurs taux, contre 36 en 2016. Vous avez la répartition des taux. Il y a deux Départements qui ont diminué. Quant à nous, vous le savez bien, nous n'avons pas touché à notre taux que nous avons réévalué en 2016. Ce taux de 18 % demeure inférieur à la moyenne des taux constatés pour la France, hors Paris. Si on est encore supérieur aux moyennes des Départements de plus d'un million d'habitants et des départements d'Ile de France, je vous rappelle que le taux n'est pas la seule composante d'un impôt que vous payez puisqu'il faut multiplier le taux par les bases et quand vous regardez le tableau qui vous est fourni sur les bases des Départements de plus d'un million d'habitants, nous sommes dans les derniers. C'est-à-dire que nous avons des bases relativement faibles donc des bases relativement faibles multipliées par notre taux fait que la contribution des seine-et-marnais est dans la bonne moyenne. Sur justement l'évolution des bases, en 2018 nos bases prévisionnelles augmentent de 2,9 % contre 1,7 % en 2017. A cela il faut enlever la revalorisation de l'Etat de 1,2 donc en fin de compte l'augmentation physique des bases augmente de 1,7 % ce qui est légèrement supérieur à l'année dernière, où nous avons une augmentation de 1,3. Donc pour assurer la continuité de nos politiques aussi bien au niveau de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire dégager un autofinancement nécessaire à la politique ambitieuse d'investissement que nous vous proposons, il est proposé de conserver ce taux de 18 %. C'était un avis favorable de notre commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Patrick. Des prises de parole ? Smaïl DJÉBARA.

M. DJÉBARA. Monsieur le Président. Sur cette délibération nous, nous portons un amendement aujourd'hui et nous proposons de moduler ce taux en deux temps, en tout cas pour cette année de fixer non pas le taux à 18 % mais à 16,80. Les excédents budgétaires de 2015 et 2016 indiquaient un excédent d'entre 40 et 30 millions respectivement. Et au travers de cette proposition, nous souhaitons plutôt rendre du pouvoir d'achat aux ménages et un peu de marge de manœuvre aux entreprises. Dans la mesure où cet amendement serait rejeté, nous nous abstenons, parce que ce serait acter à nouveau l'augmentation qui a eu lieu il y a deux ans.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Smaïl. Patrick va répondre.

M. SEPTIERS. Oui sur l'argument de dire que nous avons des excédents importants, je pense qu'il faut relativiser les choses, parce quand on regarde l'évolution des excédents depuis une quinzaine d'années on voit que 40 millions qui étaient évoqués pour 2015 de 30 millions. He bien, ce sont des excédents qui existaient également avant, même s'ils c'étaient un petit peu plus faible et sur les prévisions de l'année dernière nous serons toujours entre 20 et 25 millions. Donc on n'est pas à 40 et quand on regarde par rapport au volume du budget, on est quand même sur un pourcentage relativement faible autour de 2 à 3 pourcent de la masse. Donc on ne peut pas dire que nous ayons un excédent formidable et je vous rappelle que l'excédent c'est ce qui nous permet de financer nos investissements. Donc réduire le taux réduirait obligatoirement cet excédent et ferait peser à la fois un risque sur nos dépenses de fonctionnement et un risque sur nos dépenses d'investissement qui se conclurait obligatoirement par une augmentation de la dette. C'est un premier argument je dirais tout à fait conjoncturel. Deuxièmement nous savons très bien que l'Etat aujourd'hui est en train de réfléchir à de nouvelles recettes pour les Collectivités locales peut-être sur une part de la CSG. On ne sait pas trop exactement comment ça va tourner. Et on sait très bien que le jour où il y aurait un basculement, l'Etat prendrait en compte les recettes fiscales que le Département a touché l'année n-1. Donc diminuer nos recettes fiscales dans une période d'incertitude d'évolution de la fiscalité locale me paraît prendre un risque insensé dans cette période de d'évolution extrêmement importante dans la période également comme le rappelait le président du pacte financier. Donc moi je milite très fortement comme la commission des Finances pour que nous restions sur ce taux à 18%.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Patrick pour cette explication fort claire, procéduralement, on va d'abord mettre au vote l'amendement. Qui vote contre l'amendement ? Majorité. Qui vote pour l'amendement ? Merci l'amendement étant rejeté, nous passons au vote de la délibération. Qui vote contre la délibération ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/02 sur le Fonds départemental de péréquation et je passe la parole à Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Oui merci Monsieur le Président. Donc, il vous est proposé dans cette délibération de répartir le solde des produits de 2017 soit la somme de 13 289 184,69 euros entre les 448 Communes de moins de 5000 habitants qui sont éligibles au fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière. Vous avez la liste de ces 448 Communes et le montant alloué à chacune d'entre elles. Je vous précise par ailleurs que le barème de calcul n'a pas été modifié depuis 2007.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline. Des prises de parole. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/03 qui est une subvention à l'association des maires ruraux. Le rapporteur en est Jean-Marc CHANUSSOT que je salue puisque je crois que c'est son premier rapport donc belle ouverture du feu.

M. CHANUSSOT. C'est une grande première Merci Président. Il est proposé d'attribuer à l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement d'un montant de 2500 euros au titre de l'année 2018, afin de soutenir l'activité de cette association tournée vers les problématiques des collectivités rurales et qui contribue à une solidarité territoriale au sein du Département de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Et maintenant nous arrivons à la série des garanties d'emprunt et je passe la parole à notre spécialiste des garanties d'emprunt au Département. Brice donc mon cher Brice, pour le 7/04.

M. RABASTE. ...par un conseiller financier Merci Monsieur le Président. La délibération 7/04 concerne l'Association des établissements du domaine d'Emmanuel qui a le projet de créer un foyer d'accueil défiscalisé.

M. LE PRÉSIDENT. Je précise qu'il n'y a pas de volonté de censure.

M. RABASTE. Donc la garantie d'... Je n'y suis pour rien. C'est une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % des 8,1 millions d'emprunt, l'autre moitié de la garantie est apportée par la Commune de Coulommiers. Vous savez que c'est une association qui comme je l'ai précisé dans la note a soixante ans d'existence qui est solide financièrement et a notamment une trésorerie de près de 8 millions d'euros. Le Département pourra à l'avenir dans des dispositions ultérieures soutenir ce projet à hauteur de 510 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice. Qui vote contre ? qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. 7/05. Toujours Brice.

M. RABASTE. Oui, ça concerne toujours cette même association qui là réaménage trois emprunts contractés en 2002 afin de laisser ces marchés financiers, d'améliorer ces marges financières notamment par rapport à l'index livret A. Il s'agit de réitérer la garantie d'emprunt accordée par le département en 2002 pour ce projet et sur le capital restant dû à savoir 756 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/06, c'est fois-ci c'est Cathy BISSONNIER.

Vert-Saint-Denis

Mme BISSONNIER. Merci Président. Donc encore une garantie d'emprunt cette fois-ci en faveur de la Fondation œuvre des villages d'enfants. Donc en effet lors de la séance du 22 novembre 2002, le Département a accordé une garantie à hauteur de 40 % sur un emprunt d'un montant de 3 048 980 euros souscrits par l'association Passerelle auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation d'une maison d'accueil spécialisée et d'un foyer d'accueil médicalisé à Magny-le-Hongre. En raison du transfert partiel d'actifs de l'association Passerelle avec la Fondation œuvre des villages d'enfants, cette dernière a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté le transfert dudit prêt. Aussi, la Fondation œuvre des villages d'enfants sollicite la réitération de la garantie du Département sur ce prêt selon les mêmes conditions qu'initialement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cathy Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/07. Brice à nouveau.

M. RABASTE. Vous m'entendez là c'est bon ? Le président a deux micros. La c'est une garantie d'emprunt. Vous m'entendez mieux là. Parfait C'est la SA HLM Trois Moulins Habitat qui va acquérir 77 logements en VEFA à Nanteuil-lès-Meaux. Donc il y a huit emprunts qui ont été souscrits auprès de la CDC pour 8,5 millions d'euros il s'agit de pouvoir accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 40 % parce qu'elle répond aux exigences notamment en matière de PLAI.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Et c'est à nouveau Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Oui pour cette dernière délibération toujours une garantie d'emprunt la société HLM la résidence urbaine de France souhaite procéder à la construction de 70 logements locatifs sociaux à Cesson. Afin de finaliser cette opération, elle a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations quatre emprunts deux PLUS, deux PLAI, d'un montant global de 7,400 millions d'euros. En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale instaurée par la délibération 7/02 du 30 septembre 2011, il est proposé que la garantie apportée par le département s'élève à 40 % des emprunts, c'est-à-dire porte sur un capital de 2,960 millions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cathy. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues notre séance du Conseil départemental est terminée. Je vous remercie de votre participation à nos travaux. Nous reprenons en Commission permanente dans dix minutes. Donc il est midi cinq à midi quinze on reprend et nous ferons dans la foulée la totalité de la Commission permanente.

La séance est levée à 12 heures 05.